

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE

ANTIN RESIDENCES

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

ET

CPH ARCADE-VYV

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Initial
pt

Initial
u

Entre les soussignées :

La société CPH ARCADE-VYV, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital social de 27.104.844 euros, dont le siège social est situé 33 rue DeFrance – 94300 Vincennes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 692 002 660, représentée par son Directeur Général, Monsieur Patrice TILLET, dûment habilité aux fins des présentes en vertu des délibérations du conseil d'administration du 8 avril 2026,

Ci-après désignée la « **SOCIETE ABSORBANTE** » ou « **CPH ARCADE-VYV** »,

D'UNE PART,

La société ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE (« ANTIN RESIDENCES »), société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital social de 30.262.768 euros, dont le siège social est situé 59 rue de Provence – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 518 803, représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent LORRILLARD, dûment habilité aux fins des présentes en vertu des délibérations du conseil d'administration en date du 27 mars 2026,

Ci-après désignée la « **SOCIETE ABSORBEE** » ou « **ANTIN RESIDENCES** »,

D'AUTRE PART,

La SOCIETE ABSORBANTE et la SOCIETE ABSORBEE étant ci-après désignées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Initial


Initial


PLAN DU TRAITE

1. Principes et conditions générales de la fusion
2. Caractéristiques des parties
 - 2.1. La SOCIETE ABSORBEE
 - 2.2. La SOCIETE ABSORBANTE
 - 2.3. Liens entre les parties
 - 2.4. Consultation des IRP
 - 2.5. Information des locataires des Parties
3. Motifs et buts de la fusion

I. EFFETS DE LA FUSION

- ARTICLE 1. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET DE LA FUSION ET COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION
- 1.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la SOCIETE ABSORBEE
 - 1.2. Sort des dettes, droits et obligations de la SOCIETE ABSORBEE
 - 1.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal et juridique
 - 1.4. Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération
- ARTICLE 2. METHODE D'EVALUATION UTILISEE POUR LA DETERMINATION DE LA PARITE D'ECHANGE

II. DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

- ARTICLE 3. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
- 3.1. Actif transmis au 31 décembre 2025
 - 3.2. Passif transmis au 31 décembre 2025
 - 3.3. Opérations de la période intercalaire
 - 3.4. Actif net apporté

III. DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS

- ARTICLE 4. DECLARATIONS RELATIVES AUX BIENS ET DROITS TRANSFERES
- 4.1. Concernant les droits incorporels transférés
 - 4.2. Concernant les biens et droits immobiliers
 - 4.3. Déclarations relatives à la notification du projet de fusion faite aux créanciers et garants visés à l'article L.443-13 du Code de la construction et de l'habitation
- ARTICLE 5. PROPRIETE – JOUISSANCE
- ARTICLE 6. CHARGES ET CONDITIONS
- 6.1. En ce qui concerne la SOCIETE ABSORBANTE
 - 6.2. En ce qui concerne la SOCIETE ABSORBEE
 - 6.3. Transfert des contrats de travail
 - 6.4. Déclarations relatives aux prêteurs et garants de la SOCIETE ABSORBEE
 - 6.5. Autorisations administratives

IV. REMUNERATION DES APPORTS

- ARTICLE 7. DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE
- ARTICLE 8. REMUNERATION DES APPORTS – FUSION – RENONCIATION
- ARTICLE 9. REGIME DES ACTIONS NOUVELLES
- ARTICLE 10. PRIME DE FUSION – BONI DE FUSION
- 10.1. Prime de fusion
 - 10.2. Boni de fusion
- ARTICLE 11. AFFECTATION DE LA PRIME DE FUSION

V. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE D'EFFET DIFFEREE

VII. DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

Initial
pt

Initial
u

VIII. **ENGAGEMENTS FISCAUX**

- ARTICLE 12. DISPOSITIONS GENERALES
- ARTICLE 13. IMPOT SUR LES SOCIETES : REGIME DE FAVEUR DE
L'ARTICLE 210 A DU CGI
- ARTICLE 14. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
- ARTICLE 15. ENREGISTREMENT
- ARTICLE 16. OPERATIONS ANTERIEURES

IX. **DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 17. REPRODUCTION DE TEXTES
- ARTICLE 18. FORMALITES
- ARTICLE 19. FRAIS
- ARTICLE 20. POUVOIRS
- ARTICLE 21. CONVENTION DE PREUVE

Initial
pt

Initial
u

Préalablement au projet de fusion par absorption de la SOCIETE ABSORBEE par la SOCIETE ABSORBANTE, objet du présent traité, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

1. Principes et conditions générales de la fusion

Les conseils d'administration de la SOCIETE ABSORBANTE et de la SOCIETE ABSORBEE, réunis respectivement le 8 avril 2026 et le 27 mars 2026, ont arrêté les termes d'un projet de traité de fusion entre les Parties, qui sera effectuée par voie d'absorption de la SOCIETE ABSORBEE par la SOCIETE ABSORBANTE, ainsi que le prévoit l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et à l'article L.411-2-1 du CCH. Dans ce cadre, la SOCIETE ABSORBEE fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actifs à la SOCIETE ABSORBANTE, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la fusion est réalisée :

- Le patrimoine de la SOCIETE ABSORBEE sera transmis à la SOCIETE ABSORBANTE dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la SOCIETE ABSORBEE à cette date, sans exception.
- La SOCIETE ABSORBANTE sera débitrice des créanciers non obligataires de la SOCIETE ABSORBEE en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

2. Caractéristiques des Parties

2.1. La SOCIETE ABSORBEE

La SOCIETE ABSORBEE est une société anonyme d'habitations à loyer modéré régie par les lois et règlements en vigueur, les dispositions du Livre IV du CCH, ainsi que par les dispositions non contraires du Code civil et du Code de commerce.

Son objet est conforme aux clauses des statuts des sociétés d'habitations à loyer modéré annexées à l'article R.422-1 du CCH.

Son capital social s'élève à 30.262.768 euros. Il est divisé en 1.891.423 actions ordinaires d'un montant nominal de 16 euros chacune, intégralement libérées.

Il n'a été réalisé depuis l'ouverture de l'exercice en cours, et il ne sera réalisé d'ici à la date d'approbation de la fusion par l'assemblée générale aucune augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBEE.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par arrêté du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 25 mars 2020, l'agrément de la SOCIETE ABSORBEE a été renouvelé « *pour l'exercice de son activité sur l'ensemble du territoire national* ».

Enfin, la SOCIETE ABSORBEE a été agréée organisme de foncier solidaire par arrêté préfectoral du 17 novembre 2020 sur le territoire de la région Ile-de-France.

Au 31 décembre 2025, la SOCIETE ABSORBEE détient 21.269 logements locatifs sociaux et 9.238 équivalents logements, situés dans 200 communes réparties sur les 8 départements d'Ile-de-France.

Initial
pt

Initial
u

Au 31 décembre 2025, elle compte un effectif de 368 salariés.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Le commissaire aux comptes de la SOCIETE ABSORBEE est :

GRANT THORNTON
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine

2.2. La SOCIETE ABSORBANTE

La SOCIETE ABSORBANTE est une société anonyme d'habitations à loyer modéré régie par les lois et règlements en vigueur, les dispositions du Livre IV du CCH, ainsi que par les dispositions non contraires du Code civil et du Code de commerce.

Son objet est conforme aux clauses des statuts des sociétés d'habitations à loyer modéré annexées à l'article R.422-1 du CCH.

Son capital social s'élève à 27.104.844 euros. Il est divisé en 694.996 actions ordinaires d'un montant nominal de 39 euros chacune, intégralement libérées.

Il n'a été réalisé depuis l'ouverture de l'exercice en cours, et il ne sera réalisé d'ici à la date d'approbation de la fusion par l'assemblée générale aucune augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBANTE.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 29 mai 2020.

Par arrêté de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 23 décembre 2019, l'agrément de la SOCIETE ABSORBANTE a été renouvelé « *pour l'exercice de son activité sur la région Ile-de-France et, après avis de la commune d'implantation de l'opération, sur les départements limitrophes à cette région* ».

La SOCIETE ABSORBANTE a sollicité, dans la perspective de la présente fusion, son agrément en qualité d'organisme de foncier solidaire sur le territoire de la région Ile-de-France.

Au 31 décembre 2025, elle détient 1.819 logements familiaux et 246 équivalents logements soit 2.065 logements locatifs sociaux, situés dans le Val-de-Marne.

Au 31 décembre 2025, elle compte un effectif de 25 salariés.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Les commissaires aux comptes de la SOCIETE ABSORBANTE sont :

GRANT THORNTON (RCS Nanterre 632 013 843)
29 rue du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine

FORVIS MAZARS (RCS Nanterre 784 824 153)
45 Rue Kléber - 92300 Levallois-Perret

2.3. Liens entre les Parties

Faisant partie du Groupe Arcade-Vyv, les deux sociétés sont liées capitalistiquement comme suit :

- La SOCIETE ABSORBANTE est actionnaire de la SOCIETE ABSORBEE à hauteur de 53,64 % du capital social et est, à ce titre, actionnaire de référence au sens de l'article L.422-2-1 du CCH.

Par ailleurs, les deux sociétés ont également un actionnaire commun, la société GROUPE ARCADE-VYV :

- À hauteur de 40,50 % du capital de la SOCIETE ABSORBEE ;
- À hauteur de 96,02 % du capital de la SOCIETE ABSORBANTE.

Elles ont pour administrateurs communs l'UMG GROUPE VYV et la société VYV INVEST.

2.4. Consultation des IRP

Informé-consulté sur le présent projet de fusion, le CSE de la SOCIETE ABSORBEE a émis un avis favorable en date du 10 mars 2026.

Les instances représentatives du personnel de la SOCIETE ABSORBANTE ont été informées du présent projet de fusion.

2.5. Information des locataires des Parties

En application de l'article L.411-2-1 du CCH, les Parties informeront leurs locataires du présent projet de regroupement par courrier.

3. Motifs et buts de la fusion

Les deux sociétés d'habitations à loyer modéré font partie du Groupe Arcade-Vyv.

Cette opération de regroupement de ces deux sociétés s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant pour les opérateurs de logement social, qui doivent constamment s'interroger sur l'efficacité de leurs organisations.

Cette opération de regroupement permettra à ces deux sociétés anonymes d'HLM franciliennes du même groupe d'optimiser leurs fonctionnements respectifs et de poursuivre les mutualisations déjà engagées entre elles depuis plusieurs années, dans le but de générer, d'une part, une meilleure efficacité de leur action et d'opérer, d'autre part, la rationalisation de leurs coûts de gestion.

Sur ce point, la réunion du patrimoine des deux sociétés permettra d'optimiser la gestion du patrimoine francilien du Groupe tout en préservant la qualité de service apportée aux locataires.

La fusion de ces deux sociétés permettra également de simplifier l'organigramme juridique du Groupe Arcade-Vyv et de rationaliser la gestion dudit Groupe en construisant ainsi une société de tête du Groupe d'Organismes de Logement Social qui sera ainsi dotée d'un patrimoine locatif et d'un capital social significatifs.

C'est pourquoi, il est souhaité que CPH ARCADE-VYV absorbe par voie de fusion ANTIN RESIDENCES.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I. EFFETS DE LA FUSION

ARTICLE 1. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET DE LA FUSION ET COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION

1.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la SOCIETE ABSORBEE

La fusion entraînera, à sa Date de Réalisation, la dissolution sans liquidation de la SOCIETE ABSORBEE et la transmission universelle de son patrimoine à la SOCIETE ABSORBANTE, dans l'état où celui-ci se trouvera à la Date de Réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la SOCIETE ABSORBANTE de tous les droits, biens et obligations de la SOCIETE ABSORBEE.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la SOCIETE ABSORBANTE ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

1.2. Sort des dettes, droits et obligations de la SOCIETE ABSORBEE

La SOCIETE ABSORBANTE sera débitrice de tous les créanciers de la SOCIETE ABSORBEE en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la SOCIETE ABSORBEE et elle bénéficiera des engagements reçus par lui, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif (annexe 5).

1.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal et juridique

Les Parties sont convenues que la fusion aura un **effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2026**.

En conséquence, sur le plan comptable et fiscal, toutes les opérations réalisées par la SOCIETE ABSORBEE à compter du 1^{er} janvier 2026 seront considérées de plein droit comme accomplies par la SOCIETE ABSORBANTE.

Sur le plan juridique, et pour mémoire, l'article L.236-4 du Code de commerce dispose que la date d'effet juridique ne peut être postérieure à la date de clôture de l'exercice en cours de la ou des sociétés bénéficiaires, en cas d'effet différé.

La fusion et la transmission universelle du patrimoine de la SOCIETE ABSORBEE à la SOCIETE ABSORBANTE seront réalisées et effectives à la Date de Réalisation ci-après convenue (cf. point VI ci-après).

1.4. Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération

La fusion sera réalisée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, date de clôture des derniers exercices sociaux de la SOCIETE ABSORBANTE et de la SOCIETE ABSORBEE.

Les comptes de la SOCIETE ABSORBEE ont été arrêtés par son conseil d'administration du 27 mars 2026 et doivent être approuvés par son assemblée générale annuelle prévue le 16 juin 2026.

Les comptes de la SOCIETE ABSORBANTE ont été arrêtés par son conseil d'administration du 8 avril 2026 et doivent être approuvés par son assemblée générale annuelle prévue le 16 juin 2026.

Initial
PT

Initial
U

ARTICLE 2. METHODE D'EVALUATION UTILISEE POUR LA DETERMINATION DE LA PARITE D'ECHANGE

Il résulte des dispositions de l'article L.411-2-1 du CCH que :

« De la même manière, une société d'habitations à loyer modéré peut, par voie de fusion ou de scission, transmettre son patrimoine à une ou plusieurs sociétés d'habitations à loyer modéré ou à une ou plusieurs sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L.481-1. »

Le patrimoine apporté de la société absorbée ou scindée est inscrit dans les comptes de la société bénéficiaire pour la valeur nette comptable des actifs et des passifs transférés à la date d'effet du transfert.

La rémunération des actionnaires de la société absorbée ou scindée est fixée sur la base du rapport d'échange entre les actions de cette société et celles de la société bénéficiaire, établi à la date d'effet du transfert, en fonction des capitaux propres non réévalués respectifs des deux sociétés. »

Ainsi, pour la détermination de la parité d'échange des actions de la SOCIETE ABSORBEE contre les actions de la SOCIETE ABSORBANTE, le rapport d'échange est établi à la date d'effet du transfert, en fonction des capitaux propres non réévalués respectifs des deux Parties.

II. DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

ARTICLE 3. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

La SOCIETE ABSORBEE apporte à la SOCIETE ABSORBANTE, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la SOCIETE ABSORBEE estimés à la date du 31 décembre 2025, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2026 (et en ce compris les engagements qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan ») jusqu'à la Date de la Réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L.411-2-1 du CCH et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social et plus particulièrement aux dispositions de l'article 141-2 dudit règlement applicable aux opérations de fusions et opérations assimilées, les apports de la SOCIETE ABSORBEE dans le cadre de la fusion sont valorisés à leur **valeur nette comptable au 31 décembre 2025**, par dérogation aux dispositions de droit commun et quelle que soit la situation de contrôle avant et après l'opération et le sens de celle-ci. Cette valeur s'entend de leur valeur d'origine, déduction faite des amortissements ou provisions pour dépréciation comptabilisés chez la SOCIETE ABSORBEE.

3.1. Actif transmis au 31 décembre 2025

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif non limitatif, le patrimoine actif et passif de la SOCIETE ABSORBEE devant être intégralement transféré à la SOCIETE ABSORBANTE dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation définitive de la fusion.

Initial
pt

Initial
u

N° de compte	ACTIF	31/12/2025				31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Totaux partiels	Net
1	2	3	4	5	6	7
	COMPTES DE CAPITAUX				0,00	0,00
109 (SEM)	Actionnaires : Capital souscrit - non appelé	-		-		0,00 €
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				16 043 901,55	17 278 356,97
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00		0,00
2082-2083-2084-2085	Baux long terme et droits d'usufruit	30 744 426,87	16 115 996,18	14 628 430,69		15 330 371,20
203-205-206-207-2088-232-237	Autres (1)	5 052 208,44	3 636 737,58	1 415 470,86		1 947 985,77
A	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2 146 594 023,14	2 092 774 197,44
211	Terrains nus	0,00	0,00	0,00		0,00
2112-2113-2115	Terrains aménagés, loués, bâtis	532 111 235,74	0,00	532 111 235,74		497 243 926,85
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00		0,00
213 (sauf 21315, 2135)	Constructions locatives (sur sol propre)	2 231 841 792,33	741 186 806,34	1 490 654 985,99		1 469 936 118,81
214 (sauf 21415, 2145)	Constructions locatives sur sol d'autrui	212 262 976,09	101 317 949,43	110 945 026,66		113 547 098,53
21315-2135-21415-2145	Bâtiments et installations administratifs	24 731 360,25	15 155 688,04	9 575 672,21		10 263 312,47
215-218	Instal.techniques, matériel et outillage, et autres immo. corp.	8 833 825,31	5 526 722,77	3 307 102,54		1 783 740,78
221-222-223	Immeubles en location-vente, location-attribution, affectation	0,00	0,00	0,00		0,00 €
O	Immobilisations corporelles en cours				165 472 625,30	191 517 209,61
2312	Terrains	47 803 118,60	0,00	47 803 118,60		59 621 920,44
2313-2314-2318-235	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours	120 409 019,02	2 739 512,32	117 669 506,70		131 895 289,17
238	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00		0,00
I	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				18 298 818,28	15 150 379,18
261-266 - 2675-2676	Participations - Apports, avances	24 882 059,67	8 588 232,91	16 293 826,76		13 187 807,36
2671-2674	Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00		0,00
272	Titres immobilisés (droit de créances)	0,00	0,00	0,00		0,00
2741	Prêts participatifs	0,00	0,00	0,00		0,00
278	Prêts pour accession et aux SCCC	0,00	0,00	0,00		0,00
271-274 (sauf 2741) - 275-2761	Autres	2 004 991,52	0,00	2 004 991,52		1 962 571,82
2678-2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 240 677 013,84	894 267 645,57	2 346 409 368,27	2 346 409 368,27	2 316 720 143,20
3 (net du 319, 339, 359)	STOCKS ET EN-COURS				10 508 792,94	5 915 171,93
31 (OHLM)/ 38(SEM)	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00		0,00
33	Immeubles en cours	8 217 314,66	0,00	8 217 314,66		2 995 252,37
35 sauf 358	Immeubles achevés :					
358	Disponibles à la vente	420 041,84	0,00	420 041,84		617 708,50
37	Temporairement loués	1 871 436,44	0,00	1 871 436,44		2 302 211,06
32	Imm. acq. par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	0,00	0,00	0,00		0,00
409	Approvisionnements	0,00	0,00	0,00		0,00
	FOURNISSEURS DEBITEURS	1 736 352,43	0,00	1 736 352,43	1 736 352,43	2 315 877,40
A	CREANCES D'EXPLOITATION				72 665 059,99	65 413 204,44
	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413)					
411	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L.	21 088 460,35	702 642,42	20 385 817,93		16 993 695,03
412	Créances sur acquéreurs	3 215 942,43	0,00	3 215 942,43		2 625 051,51
413 et 414	Clients - autres activités	1 302 110,15	0,00	1 302 110,15		1 266 233,55
415	Emprunteurs et locataires - acquéreurs/attributaires	0,00	0,00	0,00		0,00
416	Clients douteux ou litigieux	25 196 173,74	20 614 670,87	4 581 502,87		5 732 466,24
418	Produits non encore facturés	3 966 543,99	0,00	3 966 543,99		4 826 878,45
42-43-44 (sauf 441)-4675-4678	Autres	5 533 484,25	0,00	5 533 484,25		3 747 730,84
441	Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	33 679 658,37	0,00	33 679 658,37		30 221 148,82
C	CREANCES DIVERSES (3)				51 234 509,58	49 042 102,39
454	Sociétés Civiles Immobilières ou SCCC	21 782 807,20	0,00	21 782 807,20		22 922 149,79
451-458	Groupe, Associés-opérations faites en commun et G.I.E	8 255 414,03	0,00	8 255 414,03		8 857 758,96
461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers	176 284,89	50 793,14	125 491,75		554 608,84
4615	Opérations d'aménagement et de rénovation pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00
455-4562 (sociétés)	Associés - Comptes courants et capital souscrit et appelé non versé	523 586,35	0,00	523 586,35		73 291,57
46 (sauf 461-4675-4678)	Débiteurs divers	20 547 210,25	0,00	20 547 210,25		16 634 293,23
478 (OPH)	Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00		0,00
50	Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITES				75 231 090,71	72 367 055,78
511	Valeur à l'encaissement	0,00		0,00		0,00
515 (OPH)	Compte au Trésor	0,00		0,00		0,00
516	Comptes de placement court terme	58 823 085,07		58 823 085,07		26 936 872,89
5188	Intérêts courus à recevoir	25 000,00		25 000,00		25 000,00
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	16 383 005,64		16 383 005,64		45 405 182,89
53-54	Caisse et régies d'avances	0,00		0,00		0,00
486	Charges constatées d'avance	1 350 066,28		1 350 066,28	1 350 066,28	1 291 378,16
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	234 093 978,36	21 368 106,43	212 725 871,93	212 725 871,93	196 344 790,10
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	645 454,72		645 454,72	645 454,72	572 614,54
169	Primes de remboursement des obligations (IV)	0,00		0,00	0,00	0,00
476	Différences de conversion Actif (V)	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 475 416 446,92	915 635 752,00	2 559 780 694,92	2 559 780 694,92	2 513 637 547,84

Total de l'actif dont la transmission est prévue : 2.559.780.694,92 euros.

Initial
PT

Initial
U

3.2. Passif transmis au 31 décembre 2025

La SOCIETE ABSORBANTE prendra en charge et acquittera en lieu et place de la SOCIETE ABSORBEE la totalité du passif de ce dernier en l'état, à la date de la fusion, le montant de ce passif dans les comptes au 31 décembre 2025 étant ci-après décrit à titre indicatif :

N° de compte 1	PASSIF 2	31/12/2025		31/12/2024 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
C A P I T A L P R O P R E S	14 PROVISIONS REGLEMENTEES		0,00	0,00
	145 Amortissements dérogatoires	0,00		0,00
	146 (sociétés) Provision spéciale de réévaluation	0,00		0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	789 041 062,88	789 041 062,88	777 515 195,60
	1671 Titres participatifs	0,00	0,00	0,00
P R O P R I E T E S	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL FONDS PROPRES (I ET I bis)	789 041 062,88	789 041 062,88	777 515 195,60
	15 PROVISIONS		23 320 737,51	6 472 213,54
	151 Provisions pour risques	9 343 656,60		3 169 429,82
	1572 Provisions pour gros entretien	12 541 712,89		1 818 318,67
V. E N T E S	153-158 Autres provisions pour charges	1 435 368,02		1 484 465,05
	TOTAL PROVISIONS (II)	23 320 737,51	23 320 737,51	6 472 213,54
	DETTES FINANCIERES (1)		1 670 343 045,35	1 655 094 084,19
	162 Participation des employeurs à l'effort de construction	185 040 904,99		177 201 165,85
	163 Emprunts obligataires	0,00		0,00
D E T T E S	164 Emprunts auprès des Etablissements de Crédit			
	1641 Caisse des Dépôts et Consignations	1 239 510 133,07		1 233 833 103,55
	1642 C.G.L.L.S.	0,00		0,00
	1647 Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM	4 511 578,71		5 172 164,41
	1648 Autres établissements de crédit	157 091 596,37		145 735 919,78
T E S	165 Dépôts et cautionnements reçus :			
	1651 Dépôts de garantie des locataires	11 354 808,57		11 082 053,77
	1654 Redevances (location-accession)	4 622,86		55 977,86
	1658 Autres dépôts	0,00		0,00
	Emprunts et dettes financières diverses :			
S	166-1672-1673-1674-1677-1678 Participation (spécifique sociétés) - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00		0,00
	1675 Emprunts participatifs	0,00		0,00
	1676 Avances d'organismes HLM	10 000 000,00		10 000 000,00
	168 sauf intérêts courus Autres emprunts et dettes assimilées	10 427 385,68		10 589 213,04
	17 sauf intérêts courus - 18 Dettes rattachées à des participations	0,00		0,00
D E T T E S	519 Concours bancaires courants	24 799 179,61		32 208 852,94
	1688 (sauf 16883)-1718-1748-1788-5181 Intérêts courus	26 957 380,77		28 643 018,45
	16883 Intérêts compensateurs	645 454,72		572 614,54
	229 Droits des locataires-acquéreurs, des locataires attributaires ou des affectants		0,00	0,00
	2293 Droits des locataires attributaires	0,00		0,00
S	2291-2292 Autres droits	0,00		0,00
	419 Clients créditeurs		16 468 092,29	12 128 527,37
	4195 Locataires-Excédents d'acomptes	11 776 379,70		10 201 745,28
	Autres 419	4 691 712,59		1 926 782,09
	DETTES D'EXPLOITATION		29 637 759,37	30 185 305,55
D E T T E S	401-4031-4081-4088 partiel Fournisseurs	17 242 627,86		17 342 140,88
	402-4032-4082-4088 partiel Fournisseurs de stocks immobiliers	2 803 075,89		1 959 246,30
	42-43-44-4675 Dettes fiscales, sociales et autres	9 592 055,62		10 883 918,37
	DETTES DIVERSES		25 417 493,58	30 001 674,77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :			
D E T T E S	404-405-4084-4088 partiel Fournisseurs d'immobilisations	20 319 539,89		22 190 094,45
	269-279 Versements restant à effectuer sur titres non libérés	416,00		416,00
	Autres dettes :			
	4563 Associés - Versements reçus sur augmentation de capital	0,00		0,00
	454 Sociétés Civiles Immobilières	3 143 417,19		2 115 937,04
R E G U L E R E	451-458 Groupes - Associés - opérations faites en commun et en G.I.E.	0,00		14 371,00
	461 (sauf 4615) Opérations pour le compte de tiers	296 459,08		195 943,77
	4615 Opérations d'aménagement	0,00		0,00
	455-457-46 (sauf 461 et 4675)-478 Autres	1 657 661,42		5 484 912,51
	487 Produits constatés d'avance		5 552 503,94	2 240 546,82
R E G U L E R E	4871-4878 Au titre de l'exploitation et autres	28 833,34		39 918,88
	4872 Produits des ventes sur lots en cours	5 523 670,60		2 200 627,94
	TOTAL DES DETTES (III)	1 747 418 894,53	1 747 418 894,53	1 729 650 138,70
	477 Différences de conversion Passif (IV)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	2 559 780 694,92	2 559 780 694,92	2 513 637 547,84

Total du passif dont la transmission est prévue : 1.770.739.632,04 euros.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

En tant que de besoin, les capitaux propres de la SOCIETE ABSORBEE au 31 décembre 2025 sont les suivants :

N° de compte 1	PASSIF 2	31/12/2025		31/12/2024 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
10	CAPITAL, DOTATIONS ET RESERVES		485 657 520,29	477 044 877,14
101-104-105 (sociétés)	Capital		30 270 654,20	30 270 654,20
1011 (SEM)	Capital souscrit – non appelé	0,00		0,00
10133-1014	Capital (actions simples)	30 262 768,00		30 262 768,00
10134	Capital : actions d'attribution	0,00		0,00
104	Primes d'émissions, de fusion et d'apport	0,00		0,00
105	Ecart de réévaluation	7 886,20		7 886,20
102-103 (OPH)	Dotations		0,00	0,00
102	Dotations	0,00		0,00
103	Autres fonds propres- autres compléments de dotation, dons et legs en capital	0,00		0,00
106	Reserves		455 386 866,09	446 774 222,94
1061 (sociétés)	Reserve légale	3 026 276,80		3 026 276,80
1063 (sociétés)	Reserves statutaires ou contractuelles	0,00		0,00
1067 (OPH)	Excédents d'exploitation affectés à l'investissement	0,00		0,00
10671	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	0,00		0,00
10683 (SEM)	Reserves - Activité agréée	0,00		0,00
10685	Reserves sur cessions immobilières	123 943 828,34		112 686 058,34
106851	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	27 919 666,42		16 880 890,90
10688	Reserves diverses	328 416 760,95		331 061 887,80
106881	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	33 615 079,50		42 119 758,55
11	Report à nouveau (a)	0,00	0,00	0,00
(SEM)	dont relevant de l'activité agréée depuis 2016	0,00		0,00
	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	0,00		0,00
12	Résultat de l'exercice (a)	10 170 975,85	10 170 975,85	9 936 639,25
(SEM)	dont relevant de l'activité agréée	0,00		0,00
	dont relevant du SIEG	-12 322 005,69		2 923 655,38
	Montant brut			
13	Subventions d'investissement	478 312 240,72	293 212 566,74	290 533 679,21
	Inscrit au résultat	185 099 673,98		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		0,00	0,00
145	Amortissements dérogatoires	0,00		0,00
146 (sociétés)	Provision spéciale de réévaluation	0,00		0,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	789 041 062,88	789 041 062,88	777 515 195,60

3.3. Opérations de la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la SOCIETE ABSORBEE n'a, depuis le 1^{er} janvier 2026, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulière, à l'exception de **2 ventes en bloc réalisées le 5 janvier 2026, situées à :**

- **CROISSY BEAUBOURG (SEINE-ET-MARNE)**
Un ensemble immobilier dénommé « **résidence Allée des Platanes** », comprenant 66 pavillons, 55 emplacements de stationnement extérieurs, des voies de circulations (véhicules et piétons), des espaces verts, une aire de jeux, 28 boxes en sous-sol et un local collectif résidentiel (LCR).
- **MONTEVRRAIN (SEINE-ET-MARNE)**
Un ensemble immobilier dénommé « **résidence La Porte Verte** », comprenant un local actuellement à usage de maison d'assistantes maternelles, 111 logements, 128 garages en sous-sol, 51 emplacements de stationnement en surface et des espaces verts.

Et des ventes à l'unité.

Elle s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la SOCIETE ABSORBANTE, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

3.4. Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à un montant de **2.559.780.694,92 €**

et, le passif de **1.770.739.632,04 €,**

Initial
pt

Initial
u

il résulte que l'actif net apporté par la SOCIETE ABSORBEE s'établit à 789.041.062,88 euros, dont il convient de retrancher les dividendes dont la distribution est prévue avant la réalisation de la fusion pour un montant de 964.625,73 euros,

Soit un actif net apporté de la SOCIETE ABSORBEE de 788.076.437,15 €.

Il est ici précisé qu'au 31 décembre 2025, des subventions d'investissements ont été accordées à la SOCIETE ABSORBEE pour un montant net de **293.212.566,74 euros**.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 31 décembre 2025 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la SOCIETE ABSORBEE, la SOCIETE ABSORBANTE, conformément aux prescriptions du BOFIP BOI-IS-FUS-30-20-20181003, reprendra à son bilan les écritures comptables de la SOCIETE ABSORBEE (valeur d'origine, amortissements, dépréciations). Elle continuera de calculer les dotations comptables aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la SOCIETE ABSORBEE.

III. DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS

ARTICLE 4. DECLARATIONS RELATIVES AUX BIENS ET DROITS TRANSFERES

4.1. Concernant les droits incorporels transférés

Les droits incorporels de la SOCIETE ABSORBEE seront transférés à la SOCIETE ABSORBANTE.

4.2. Concernant les biens et droits immobiliers

Les immeubles inclus dans la fusion, figurant en **annexe 1**, sont transmis en toute propriété, tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve. Ces immeubles sont libres de tous privilèges ou hypothèques, à l'exception des garanties hypothécaires les grevant le cas échéant.

Les baux emphytéotiques, baux à construction et baux à réhabilitation conclus par la SOCIETE ABSORBEE ont vocation à être transmis à la SOCIETE ABSORBANTE dans le cadre de la présente fusion, ainsi que la liste des garanties hypothécaires et des conventions APL.

A la connaissance de la SOCIETE ABSORBEE, les immeubles sont utilisés conformément aux dispositions législatives et réglementaires, notamment, lorsqu'elles sont applicables, celles relatives aux habitations à loyer modéré, et spécialement en matière d'hygiène, de sécurité, de salubrité et d'environnement.

Le présent projet de traité de fusion ou un extrait de ce dernier et, si cela est requis, nécessaire ou utile, tous actes, délibérations et décisions postérieurs qui s'y rapporteront, feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes du notaire chargé de l'opération, avec reconnaissance d'écritures et de signatures, afin que les présentes acquièrent tous les effets d'un acte authentique, comme si elles avaient été établies dès l'origine dans la forme notariée. Le notaire ainsi désigné établira les origines de propriété des immeubles transmis et en fera plus ample désignation.

En vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière, tous pouvoirs sont donnés à tous clerks habilités de l'étude notariale désignée à l'effet de dresser et signer tous actes complémentaires établissant la désignation et l'origine de propriété des immeubles transmis, et mettre la désignation desdits immeubles en concordance avec tous documents hypothécaires et cadastraux.

La SOCIETE ABSORBANTE et la SOCIETE ABSORBEE donnent pouvoirs à l'étude notariale « Notaires du Faubourg Saint-Honoré », 104 rue du Faubourg Saint-honoré Paris 8^{ème}, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet de :

- (i) Établir, s'il y a lieu, la désignation complémentaire et rectificative des biens immobiliers transmis dans le but de réparer toute omission ou inexactitude contenue dans les désignations figurant

Initial


Initial


aux présentes et en vue de tenir compte de toutes opérations immobilières d'acquisition, de vente ou d'échange qui seraient en cours ;

- (ii) Établir l'origine de propriété desdits biens immobiliers du chef de la SOCIETE ABSORBEE ;
- (iii) Rapporter, le cas échéant, toutes servitudes grevant lesdits biens immobiliers ;
- (iv) Faire, en outre, toutes rectifications et déclarations qui pourraient être nécessaires pour les besoins de la publicité foncière.

4.3. Déclarations relatives à la notification du projet de fusion faite aux créanciers et garants visés à l'article L.443-13 du Code de la construction et de l'habitation

Les créanciers et garants (collectivités territoriales et leurs groupements) visés à l'article L.443-13 du CCH se sont vu notifier, à toutes fins utiles, le projet d'opération de fusion en vue de recueillir leur accord au transfert des emprunts (prêteurs) et au maintien des garanties y afférentes (garants).

ARTICLE 5. PROPRIETE – JOUISSANCE

Notamment sous les réserves ci-dessus, la SOCIETE ABSORBANTE aura la propriété et la jouissance du patrimoine qui lui sera transmis par la SOCIETE ABSORBEE, y compris ceux des éléments qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la SOCIETE ABSORBEE, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et ce dans l'état où il se trouvera à cette date.

L'ensemble du passif de la SOCIETE ABSORBEE à la Date de Réalisation définitive de la fusion, en ce compris toutes dettes et charges, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de la SOCIETE ABSORBEE seront supportés par la SOCIETE ABSORBANTE.

De convention expresse entre les Parties, la fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la SOCIETE ABSORBEE depuis cette date sont considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la SOCIETE ABSORBANTE qui les reprendra dans ses comptes.

S'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la SOCIETE ABSORBANTE au titre de la fusion et les sommes réclamées par les tiers, la SOCIETE ABSORBANTE serait tenue d'acquitter tout excédent de passif.

ARTICLE 6. CHARGES ET CONDITIONS

6.1. En ce qui concerne la SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que la SOCIETE ABSORBANTE s'oblige à accomplir et exécuter, à savoir :

1) La SOCIETE ABSORBANTE prendra les biens et droits de la SOCIETE ABSORBEE, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.

Elle souffrira les servitudes passives, conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la SOCIETE ABSORBEE et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

Initial


Initial


A cet égard, la SOCIETE ABSORBEE déclare qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme et de tous titres et pièces, lois et décrets en vigueur. La SOCIETE ABSORBANTE se déclare parfaitement informée de cette situation et déclare faire son affaire personnelle desdites servitudes.

La SOCIETE ABSORBEE garantit à la SOCIETE ABSORBANTE un droit de propriété, régulier et incommutable des biens et droits immobiliers apportés et est tenue de la garantie d'éviction limitée au droit de propriété dans les termes des articles 1626 à 1640 du Code civil. A cet égard, la SOCIETE ABSORBEE déclare à la SOCIETE ABSORBANTE qu'il n'existe aucun obstacle, ni restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des biens et droits immobiliers apportés, notamment par suite d'une confiscation totale ou partielle, d'existence de droits de préemption ou de préférence non purgés, de cause de rescision, annulation, révocation ou action revendicative, d'expropriation ou de réquisition.

2) Les conventions visées à l'article L.831-1 du CCH attachées aux droits et biens immobiliers à apporter concernés s'imposeront de plein droit à la SOCIETE ABSORBANTE. A cet égard, la SOCIETE ABSORBANTE s'engage à respecter l'intégralité des termes et conditions desdites conventions (dont elle déclare avoir parfaite connaissance) et ce, pendant toute la durée de celles-ci et à régulariser, le cas échéant, tout éventuel avenant nécessaire.

Toute nouvelle convention susvisée signée entre la date du 31 décembre 2025 et la Date de Réalisation définitive de la fusion donnera lieu de la part de la SOCIETE ABSORBEE à une information adéquate de la SOCIETE ABSORBANTE, étant ici rappelé que l'obligation pesant sur la SOCIETE ABSORBANTE et visée au 1^{er} alinéa du présent paragraphe s'appliquera à l'ensemble des conventions en vigueur à la Date de Réalisation définitive de la fusion.

3) La SOCIETE ABSORBANTE exécutera, à compter de la Date de Réalisation définitive de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la SOCIETE ABSORBEE aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la SOCIETE ABSORBEE, sans recours contre cette dernière.

La SOCIETE ABSORBANTE se substituera, par ailleurs, de plein droit à la SOCIETE ABSORBEE dans toutes les procédures de mise en concurrence lancées en application des dispositions du Code de la commande publique qui seront en cours à la Date de Réalisation de la fusion, et revêtira la qualité de Pouvoir Adjudicateur en lieu et place de la SOCIETE ABSORBEE (liste des contrats d'exploitation en cours figurant en **annexe 2**).

4) Elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant les exploitations apportées et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

5) La SOCIETE ABSORBANTE sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la SOCIETE ABSORBEE.

La SOCIETE ABSORBANTE aura, après la Date de Réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs, en lieu et place de la SOCIETE ABSORBEE et relativement aux biens et autres éléments de patrimoine à elle transférés dans le cadre de la fusion pour, s'il y a lieu, intenter, poursuivre ou défendre à toutes actions judiciaires et procédures arbitrales en cours ou nouvelles, donner tous acquiescements à toutes décisions, poursuivre l'exécution desdites décisions et notamment poursuivre toute mesure d'expulsion, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures, décisions et transactions. Tous titres exécutoires d'expulsion que la SOCIETE ABSORBEE aura pu obtenir avant la Date de Réalisation définitive de la fusion seront transférés à la SOCIETE ABSORBANTE à cette même date.

La SOCIETE ABSORBANTE sera substituée, après la Date de Réalisation définitive de la fusion, dans tous les droits de la SOCIETE ABSORBEE pour le recouvrement des créances transférées dans le cadre de la fusion. La SOCIETE ABSORBEE fournira à la SOCIETE ABSORBANTE tous documents

Initial


Initial


relatifs au recouvrement de ces créances (relances, mises en demeure, jugements, etc.) et aux procédures menées dans ce cadre.

La SOCIETE ABSORBANTE sera subrogée dans l'obligation de la SOCIETE ABSORBEE de rembourser, dans les termes des dispositions légales applicables et le moment venu, les divers dépôts de garantie versés par les locataires lors de la conclusion de baux consentis à ces derniers par la SOCIETE ABSORBEE, soit auxdits locataires concernés, soit aux organismes payeurs desdits dépôts de garantie.

La SOCIETE ABSORBANTE exécutera en lieu et place de la SOCIETE ABSORBEE les engagements souscrits au titre d'opérations antérieures dont les transferts de propriété n'ont pas encore été régularisés et fera définitivement son affaire des droits et obligations résultant de la propriété des biens et droits immobiliers de la SOCIETE ABSORBEE.

6) La SOCIETE ABSORBANTE supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de la Fusion ;

7) La SOCIETE ABSORBANTE aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

8) La SOCIETE ABSORBANTE sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la SOCIETE ABSORBEE, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

9) La SOCIETE ABSORBANTE se verra transférer, à la Date de Réalisation définitive de la fusion, le bénéfice des subventions d'investissement non encore perçues par la SOCIETE ABSORBEE de la part de tous organismes dispensateurs de subventions (ci-après « Organisme Dispensateur ») au titre de sa qualité de propriétaire d'actifs immobiliers en cours de construction, de rénovation ou autre transférés dans le cadre de la fusion.

La SOCIETE ABSORBANTE fera son affaire personnelle de la notification de la réalisation définitive de la fusion aux Organismes Dispensateurs concernés afin de procéder au changement de maîtrise d'ouvrage et/ou de bénéficiaire pour toutes les opérations concernées.

De façon générale, la SOCIETE ABSORBANTE se substituera dans tous les droits et obligations résultant de toutes conventions (et de leurs avenants) signées entre la SOCIETE ABSORBEE et tout Organisme Dispensateur au titre de l'octroi de subventions d'investissement. A cet égard, la SOCIETE ABSORBANTE reconnaît en avoir reçu la liste (annexe 3).

10) La SOCIETE ABSORBANTE se verra transférer, à la Date de Réalisation définitive de la fusion, le bénéfice des licences de marque détenues par la SOCIETE ABSORBEE. En application de l'article L.714-7 du Code de la propriété intellectuelle, la SOCIETE ABSORBANTE fera son affaire personnelle de la publicité et de l'inscription de la transmission ou modification des licences de marque et de tous droits attachés à une marque auprès du Registre national des marques.

6.2. En ce qui concerne la SOCIETE ABSORBEE

La SOCIETE ABSORBEE est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

1) Les apports faits à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la SOCIETE ABSORBEE sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

Initial
pt

Initial
u

2) Le représentant de la SOCIETE ABSORBEE s'oblige, ès qualités, à fournir à la SOCIETE ABSORBANTE tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du présent traité de fusion.

Il s'oblige, notamment, et oblige la SOCIETE ABSORBEE qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la SOCIETE ABSORBANTE, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ; il facilitera les démarches administratives permettant de rendre opposable et effective la transmission universelle du patrimoine.

3) Le représentant de la SOCIETE ABSORBEE, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la SOCIETE ABSORBANTE aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la SOCIETE ABSORBEE oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la SOCIETE ABSORBANTE d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions des prêts accordés à la SOCIETE ABSORBEE.

5) Le représentant de la SOCIETE ABSORBEE déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter sur les biens et droits ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la SOCIETE ABSORBANTE aux termes du présent acte.

6) L'état des inscriptions de privilèges et de nantissements délivré le 26 mars 2026 par le greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris au nom de la SOCIETE ABSORBEE ne révèle aucune inscription (**annexe 4**). La SOCIETE ABSORBEE informera la SOCIETE ABSORBANTE, jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion, de toute inscription de privilège ou de nantissement qui se révélerait jusqu'à cette date.

7) La SOCIETE ABSORBEE s'engage, jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion, à mener au mieux la collecte des subventions d'investissement à percevoir, en collaboration et transparence avec la SOCIETE ABSORBANTE.

6.3. Transfert des contrats de travail

A compter de la Date de Réalisation, et du seul fait de la réalisation de l'opération, la SOCIETE ABSORBANTE reprendra l'ensemble des contrats de travail du personnel de la SOCIETE ABSORBEE, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail. Elle sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des stipulations de tous contrats de travail existant à la Date de Réalisation entre la SOCIETE ABSORBEE et ses salariés.

6.4. Déclarations relatives aux prêteurs et garants de la SOCIETE ABSORBEE

Les établissements prêteurs de la SOCIETE ABSORBEE se sont vu notifier, en temps utile, par la SOCIETE ABSORBEE, le projet d'opération de fusion en vue de recueillir leur accord au transfert des emprunts.

Les garants ayant donné leur garantie au remboursement des prêts susvisés ont été également informés, à toutes fins utiles, par la SOCIETE ABSORBEE, de l'opération de fusion projetée.

Cette information sera également transmise à tout garant accordant sa garantie à un prêt consenti à la SOCIETE ABSORBEE entre la date des présentes et la Date de Réalisation définitive de la fusion.

6.5. Autorisations administratives

Conformément aux statuts de la SOCIETE ABSORBANTE, celle-ci s'engage à accomplir, avec le concours du représentant de la SOCIETE ABSORBEE, toutes les formalités nécessaires en vue

Initial
pt

Initial
u

d'obtenir, à l'issue des décisions des Parties, une décision d'autorisation de l'augmentation de son capital ou de non-opposition à celle-ci par le préfet du département de son siège social, en application de l'annexe à l'article R.422-1 du CCH.

À toutes fins utiles, il est rappelé qu'en application de l'article L.411-2-1 V du CCH qui dispose que : « *En cas de fusion de deux sociétés d'habitations à loyer modéré n'ayant pas la même compétence géographique, la compétence géographique de la société absorbante est, après la fusion, l'addition des compétences géographiques des deux sociétés ayant fusionné* ».

En conséquence, la SOCIETE ABSORBANTE sera, du seul fait de la fusion, agréée après la fusion sur l'ensemble du territoire national.

IV. REMUNERATION DES APPORTS

ARTICLE 7. DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange a été établi sur la base des capitaux propres respectifs des deux Parties, suivant leurs comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2025 soit :

- Pour la SOCIETE ABSORBANTE, la somme de 135.890.134,71 euros, soit 195,52 euros par action ;
- Pour la SOCIETE ABSORBEE, la somme de 789.041.062,88 euros, soit 417,16 euros par action.

Sur cette base, le rapport d'échange est le suivant : **10** (dix) actions de la SOCIETE ABSORBEE pour **21** (vingt et une) actions nouvelles de la SOCIETE ABSORBANTE.

Les actionnaires de la SOCIETE ABSORBEE qui ne possèderaient pas le nombre d'actions suffisant pour leur permettre de se voir attribuer un nombre entier d'actions de la société ABSORBEE devront acquérir ou céder leurs droits formant rompus à d'autres actionnaires de la société ABSORBEE.

La société GROUPE ARCADE-VYV, en sa qualité d'actionnaire de référence de la SOCIETE ABSORBANTE pourra acquérir les actions ou les droits d'attribution correspondants auprès des actionnaires de la SOCIETE ABSORBEE qui le souhaiteraient, étant toutefois précisé que ces cessions devront intervenir dans les conditions de l'article L.423-4 du CCH, qui plafonne le prix de cession des actions de sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré et que la société GROUPE ARCADE-VYV a indiqué aux deux Parties qu'elle est disposée à acquérir ces actions ou droits formant rompus à leur valeur nominale.

ARTICLE 8. REMUNERATION DES APPORTS – FUSION – RENONCIATION

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à la rémunération de la SOCIETE ABSORBANTE au titre des actions de la SOCIETE ABSORBEE qu'elle se trouvera détenir à la réalisation de la fusion.

Compte tenu du rapport d'échange susvisé et, par ailleurs, de la renonciation à rémunérer les 1.014.643 actions de la SOCIETE ABSORBEE détenues par la SOCIETE ABSORBANTE, l'échange concernera 876.780 actions de la SOCIETE ABSORBEE.

Ainsi, l'augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBANTE qui bénéficiera aux seuls actionnaires de la SOCIETE ABSORBEE autres que CPH ARCADE-VYV, s'élèvera à **71.808.282 euros** et correspondra à la création de **1.841.238 actions nouvelles de 39 euros** de valeur nominale chacune qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées, portant ainsi le capital de la SOCIETE ABSORBANTE de **27.104.844 euros à 98.913.126 euros**.

ARTICLE 9. REGIME DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la SOCIETE ABSORBANTE et entièrement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de leur émission. Elles seront négociables dans les conditions prévues par la loi.

Initial
pt

Initial
u

Les actions nouvelles de la SOCIETE ABSORBANTE seront immédiatement négociables dans les délais légaux. Elles seront réparties dans les proportions prévues ci-dessus et après l'accomplissement de toutes les formalités prévues par la loi ou par les textes réglementaires, par les mandataires désignés à cet effet par la SOCIETE ABSORBANTE.

ARTICLE 10. PRIME DE FUSION – BONI DE FUSION

10.1. Prime de fusion

La différence entre l'actif net apporté par la SOCIETE ABSORBEE (788.076.437,15 euros) et le montant de l'augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBANTE (71.808.282 euros) s'élève à 716.268.155,15 euros.

La quote-part d'apport net correspondant aux actions détenues par la SOCIETE ABSORBANTE dans la SOCIETE ABSORBEE s'élève à 422.759.076,32 euros, calculée comme suit :

$$\frac{\text{Actif net apporté} \times \text{nombre d'actions d'ANTIN RESIDENCES détenues par CPH ARCADE-VYV}}{\text{Nombre total d'actions d'ANTIN RESIDENCES}}$$

$$\text{Soit } (788.076.437,15 \text{ euros} \times 1.014.643) / 1.891.423 = 422.759.076,32 \text{ euros}$$

En conséquence, la **prime de fusion** s'élève à **293.509.078,83 euros**, calculée comme suit :

$$788.076.437,15 \text{ euros} - 71.808.282 \text{ euros} - 422.759.076,32 \text{ euros} = 293.509.078,83 \text{ €}.$$

10.2. Boni de fusion

Conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables (n° 2017-01 du 5 mai 2017), les apports effectués par la SOCIETE ABSORBEE doivent être transcrits dans les comptes de la SOCIETE ABSORBANTE à leur valeur comptable.

Le SOCIETE ABSORBANTE détient 1.014.643 actions de la SOCIETE ABSORBEE. Ces actions correspondant à un montant de capitaux propres de 422.759.076,32 euros qui sera annulé lors de la réalisation de la fusion.

La différence entre le prix d'acquisition des actions d'ANTIN RESIDENCES détenues par la SOCIETE ABSORBANTE (17.991.390,12 euros) et la fraction correspondante des capitaux propres de la SOCIETE ABSORBEE (422.759.076,32 euros) constitue un boni de fusion d'un montant de 404.767.686,20 euros.

Ce boni de fusion correspondant à la différence entre la valeur vénale des actifs de la SOCIETE ABSORBEE et leur valeur comptable, il sera comptabilisé dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la SOCIETE ABSORBEE et non distribués et dans les capitaux propres pour le montant résiduel, sous réserve du respect des dispositions prévues par la note de présentation du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-04 du 4 juin 2015 relatives à l'article 141-3.

ARTICLE 11. AFFECTATION DE LA PRIME DE FUSION

De convention expresse, il sera demandé à l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE ABSORBANTE se prononçant sur la fusion et l'augmentation de capital susvisée de :

- (i) Prélever (ou autoriser de prélever) prioritairement sur la prime de fusion la somme nécessaire à la dotation des postes « subventions d'investissements », à la reconstitution des réserves pour plus-values nettes de cession et tous autres postes de capitaux propres en provenance de la SOCIETE ABSORBEE que la SOCIETE ABSORBANTE doit reprendre au passif de son bilan ;

- (ii) Imputer (ou autoriser d'imputer) prioritairement sur la prime de fusion, si celle-ci s'avère suffisante notamment après le prélèvement décrit ci-dessus, les frais droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion ;
- (iii) Donner à la prime de fusion définitive ou au solde de celle-ci après les imputations décrites ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

V. DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La SOCIETE ABSORBEE se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation par la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE ABSORBANTE qui approuvera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la SOCIETE ABSORBANTE de la totalité de l'actif et du passif de la SOCIETE ABSORBEE, sa dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Du fait de l'effet rétroactif fiscal et comptable conventionnellement conféré à la fusion, toutes les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2026 par la SOCIETE ABSORBEE seront réputées l'avoir été pour le compte de la SOCIETE ABSORBANTE.

Il sera demandé à l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE ABSORBEE de donner tous pouvoirs à un mandataire par elle-même désigné, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et de fusion, et en conséquence, de :

- Réitérer, si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la SOCIETE ABSORBANTE dans le cadre de la fusion, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la SOCIETE ABSORBEE à la SOCIETE ABSORBANTE,
- Remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque, et en particulier requérir la radiation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances ;
- Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE D'EFFET DIFFEREE

Le présent projet de fusion, l'augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBANTE et la dissolution corrélative de la SOCIETE ABSORBEE ne seront définitifs qu'après réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE ABSORBEE du présent traité de fusion et décision de ladite assemblée de la dissolution corrélative ;
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIETE ABSORBANTE du présent traité de fusion et de l'augmentation de capital en résultant ;
- Conformément à l'article R.422-1 du CCH (annexe 12 : statuts types des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré – clause-type 5), la décision expresse de non-opposition ou d'autorisation du préfet de l'augmentation de capital résultant de la fusion quant à la décision d'augmentation de capital de la SOCIETE ABSORBANTE.

La date d'effet au plan juridique de la fusion est différée au dernier jour du mois civil au cours duquel interviendra la dernière des conditions suspensives (« Date de Réalisation »).

L'avis des domaines n'est pas requis pour les besoins de cette opération.

Initial
pt

Initial
u

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion peut avoir lieu par tous moyens appropriés.

VII. DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

Monsieur Laurent LORRILLARD, agissant en qualité de Directeur Général de la SOCIETE ABSORBEE, déclare que la SOCIETE ABSORBEE :

- N'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- N'a connaissance d'aucun évènement de nature à affecter de façon significative la valeur des immeubles lui appartenant ;
- N'a connaissance d'aucune situation relative à son patrimoine représentant un risque pour la sécurité des personnes et des biens ;
- N'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- Est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite.

VIII. ENGAGEMENTS FISCAUX

ARTICLE 12. DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des Parties obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la fusion.

ARTICLE 13. IMPOT SUR LES SOCIETES : REGIME DE FAVEUR DE L'ARTICLE 210 A DU CGI

La SOCIETE ABSORBANTE et la SOCIETE ABSORBEE entrent dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés et relèvent du régime fiscal spécifique aux organismes du logement social prévu par l'article 207-1-4° du Code Général des Impôts (CGI).

L'apport par la SOCIETE ABSORBEE à la SOCIETE ABSORBANTE, dans le cadre de la fusion, des actifs et passifs affectés aux activités exonérées de la première, n'entraîne aucune imposition au titre de l'impôt sur les sociétés. Elle se trouve exonérée de plein droit par l'effet de l'article précité, ainsi que le confirme la doctrine administrative (BOI-IS-CHAMP-30-30-10-20-20200330 n° 370).

Dès lors que les éléments apportés, qui étaient affectés au secteur taxable de la SOCIETE ABSORBEE, seront affectés au secteur taxable de la SOCIETE ABSORBANTE, la présente fusion peut être placée pour ces éléments sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts, comme l'y autorise le BOFIP BOI-IS-FUS-10-20-20-20190109 paragraphe n°10 et le BOFIP BOI-IS-CHAMP-30-30-10-20-20200330 paragraphes n° 380 et suivants.

La fusion prenant effet du point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la SOCIETE ABSORBEE depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la SOCIETE ABSORBANTE.

Les soussignées, ès-qualité, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du CGI.

A cet effet, la SOCIETE ABSORBANTE prend l'engagement :

- De reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la SOCIETE ABSORBEE et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme de la SOCIETE ABSORBEE et l'éventuelle réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation de cours ;

Initial


Initial


- De se substituer, le cas échéant, à la SOCIETE ABSORBEE pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- De calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du CGI, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la SOCIETE ABSORBEE, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- De réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables de la SOCIETE ABSORBEE ;
- Les éléments de l'actif immobilisé étant transmis pour leur valeur nette comptable, de reprendre à son bilan les écritures comptables de la SOCIETE ABSORBEE (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation), conformément aux prescriptions rappelées dans le BOFIP BOI-IS-FUS-30-20-20190109 n°10 ;
- D'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du CGI, pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE ABSORBEE. A défaut, la SOCIETE ABSORBANTE devra comprendre, dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE ABSORBEE ;
- De procéder, le cas échéant, elle-même, conformément à l'article 42 septies du CGI, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à taxer à la date d'effet de la fusion, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avait obtenues la SOCIETE ABSORBEE. Elle s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies susvisé en fonction de la durée de réintégration résiduelle des subventions en cause ;
- De reprendre les engagements pris antérieurement par la SOCIETE ABSORBEE à l'occasion de fusions ou opérations assimilées ;
- D'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI et joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'annexe III du CGI ;
- Et de tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies II du CGI.

Par ailleurs, la présente opération de fusion étant réalisée à la valeur nette comptable, la SOCIETE ABSORBANTE reprendra à son bilan les écritures comptables de la SOCIETE ABSORBEE (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et calculera les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la SOCIETE ABSORBEE, conformément aux prescriptions rappelées du BOFIP BOI-IS-FUS-30-20-20120912.

Enfin, les Parties précisent que la présente fusion aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan comptable, soit le 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 14. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La SOCIETE ABSORBEE déclare transférer purement et simplement à la SOCIETE ABSORBANTE qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. La SOCIETE ABSORBANTE s'engage à adresser au service des impôts une déclaration faisant mention du présent traité de fusion et du montant du crédit de la TVA qui lui sera transféré.

Initial


Initial


La fusion, emportant transmission d'une universalité totale de biens et de services de la SOCIETE ABSORBEE au profit de la SOCIETE ABSORBANTE, est dispensée de taxation à la TVA, conformément à l'article 257 bis du CGI, dans la mesure où les Parties sont toutes deux assujetties et redevables de cette taxe.

Pour l'application de l'article 257 bis du CGI, la SOCIETE ABSORBANTE déclare avoir pour intention d'exploiter l'universalité de biens transmis du fait de la fusion.

En conséquence, les livraisons de biens et les prestations de services opérées à l'occasion de cette transmission sont dispensées de TVA lors de la présente fusion.

La SOCIETE ABSORBANTE, procédera, s'il y a lieu, aux régularisations des droits à déduction et aux taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité et qui auraient en principe incombé à la SOCIETE ABSORBEE si cette dernière avait continué à exploiter lui-même l'universalité.

La SOCIETE ABSORBANTE s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

La SOCIETE ABSORBANTE et la SOCIETE ABSORBEE s'engagent en outre à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur leurs déclarations de TVA respectives, souscrites au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

ARTICLE 15. ENREGISTREMENT

La présente fusion sera soumise à l'enregistrement, gratuitement, conformément à l'article 816 du CGI.

Le transfert des biens et droits immobiliers sera assujetti, en application de l'article 881 L I 1° du CGI, à la contribution de sécurité immobilière au taux réduit de 0,05 %.

ARTICLE 16. OPERATIONS ANTERIEURES

La SOCIETE ABSORBANTE reprendra à sa charge et/ou à son bénéfice tous les éventuels engagements fiscaux qui ont pu être souscrits par la SOCIETE ABSORBEE.

IX. DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 17. REPRODUCTION DE TEXTES

Conformément à la législation en vigueur, il est ici rappelé les dispositions des articles L.411-3 et L.443-15-6 du CCH.

Article L.411-3 du CCH

« Les dispositions du présent article sont d'ordre public et sont applicables aux logements appartenant ou ayant appartenu aux organismes d'habitations à loyer modéré, dès lors que ces logements ont été construits, acquis ou acquis et amélioré par lesdits organismes en vue de leur location avec le concours financier de l'Etat ou qu'ils ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en application d'une convention prévue à l'article L. 353-14 conclue entre lesdits organismes et l'Etat.

Ces dispositions ne sont pas applicables :

- *Aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré en application du premier alinéa du II et des III et VI de l'article L. 443-11 ou du VI de l'article L. 353-15 ;*
- *Aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré à un organisme de foncier solidaire en application du premier alinéa du I de l'article L. 443-11 ;*
- *Aux logements cédés ou apportés aux sociétés civiles immobilières régies par les articles L. 443-6-2 et suivants et devenus propriété d'un associé personne physique ;*

- Aux logements dont l'usufruit a été détenu temporairement par les organismes d'habitations à loyer modéré ;
- Aux logements construits par les organismes d'habitations à loyer modéré dans le cadre d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique et devenus propriété du bailleur à l'expiration du bail ;
- Aux lots acquis en vue de leur revente et situés dans les copropriétés qui font l'objet d'un plan de sauvegarde en application de l'article L. 615-1, tels que précisés aux articles L. 421-1, L. 422-2 et L. 422-3.

En cas de transfert de propriété, y compris en cas de cession non volontaire, ces logements restent soumis à des règles d'attribution sous condition de ressources et de fixation de loyer par l'autorité administrative dans des conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat. Les locataires de ces logements bénéficient du droit au maintien dans les lieux en application de l'article L. 442-6.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage d'habitation locative. »

Article L.443-15-6 du CCH

« Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers, définis à l'article L. 633-1, à d'autres organismes d'habitations à loyer modéré, à des investisseurs en vue de la réalisation de logements étudiants, à des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, à des collectivités territoriales ou à leurs groupements, à des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, à des organismes sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 ou à d'autres organismes sans but lucratif. Pour pouvoir être cédé, un logement-foyer doit avoir été construit ou acquis depuis plus de dix ans par l'organisme d'habitations à loyer modéré, sauf lorsque la vente est conclue avec un autre organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux ou avec un organisme sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu au même article L. 365-2.

Dans les communes de montagne classées station de tourisme, définies au titre de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, après avis conforme du conseil municipal de la commune concernée, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du présent code de plus de trente ans à une société de droit privé, dès lors qu'il est constaté une inoccupation de plus de deux ans de ces logements et dès lors que la vente auprès des personnes morales mentionnées au premier alinéa du présent article est restée infructueuse. Cette faculté n'est pas ouverte aux communes auxquelles l'article L. 302-5 est applicable.

Les logements-foyers qui ont été construits, acquis ou acquis et améliorés avec le concours financier de l'Etat ou qui ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en vertu d'une convention prévue à l'article L. 831-1 demeurent soumis à des règles d'attribution sous conditions de ressources et à des règles de fixation de redevance par l'autorité administrative, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pendant une période d'au moins dix ans à compter de leur cession par un organisme d'habitations à loyer modéré en application du premier alinéa du présent article.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier ou de l'inscription au livre foncier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage de logement-foyer.

En cas de cession conclue en application du premier alinéa, la fraction correspondante des emprunts éventuellement contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement-foyer vendu devient immédiatement exigible.

Toutefois, l'organisme d'habitations à loyer modéré peut continuer à rembourser selon l'échéancier initialement prévu les prêts comportant une aide de l'Etat, sous réserve que leur remboursement demeure garanti dans les conditions qui avaient permis l'obtention du prêt.

En outre, les emprunts peuvent être transférés aux personnes morales bénéficiaires des ventes mentionnées au premier alinéa, avec maintien des garanties y afférentes consenties par des collectivités territoriales, par leurs groupements ou par des chambres de commerce et d'industrie territoriales, sauf opposition des créanciers ou des garants dans les trois mois qui suivent la notification du projet de transfert du prêt lié à la vente.

En cas de vente d'un logement-foyer ayant fait l'objet de travaux d'amélioration financés avec l'aide de l'Etat depuis moins de cinq ans, l'organisme vendeur est tenu de rembourser cette aide.

Le surplus des sommes perçues est affecté en priorité au financement de programmes nouveaux de construction, à des travaux destinés à améliorer de façon substantielle un ensemble déterminé d'habitations ou à des acquisitions de logements ou de logements-foyers en vue d'un usage locatif.

Les dispositions du présent article sont applicables aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1 ainsi que, dans les départements d'outre-mer, aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte construits, acquis ou améliorés à l'aide de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

ARTICLE 18. FORMALITES - PUBLICITE

La SOCIETE ABSORBANTE remplira, dans les délais légaux, toutes les formalités de publicités légales relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès des administrations concernées pour transférer à son nom les biens apportés.

La SOCIETE ABSORBANTE remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qui lui sont apportés.

Elle effectuera toute formalité à l'INPI pour assurer la publicité du transfert de marques dont la SOCIETE ABSORBEE serait propriétaire.

ARTICLE 19. FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les opérations de fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la SOCIETE ABSORBANTE, ainsi que son représentant l'y oblige.

ARTICLE 20. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

En outre, les soussignés, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à l'étude notariale « Notaires du Faubourg Saint-Honoré », 104 rue du Faubourg Saint-honoré Paris 8^{ème}, à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatifs aux parties et aux biens et droits, notamment aux biens immeubles, apportés.

Initial
pt

Initial
u

ARTICLE 21. CONVENTION DE PREUVE

Les Parties conviennent expressément que le présent projet de traité de fusion peut être conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre chaque signature de l'acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Dans cette hypothèse, et en conséquence, les Parties :

- Reconnassent que le présent projet de traité de fusion a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;
- Reconnassent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de la convention par le service utilisé pour assurer la signature électronique de l'acte ;
- Reconnassent que l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque l'acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que ce procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Fait à Paris,

Pour CPH ARCADE-VYV Patrice TILLET	Pour ANTIN RESIDENCES Laurent LORRILLARD
Le	Le
Signed by:  Patrice Tillet 2FB7FD89D4E54F8...	Signed by:  Laurent LORRILLARD 645BA9A799FB48F...

ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des immobilisations corporelles de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 2 : Liste des contrats d'exploitation en cours de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 3 : Liste des subventions d'investissement de la SOCIETE ABSORBEE avec indication de l'affectation et du montant pour l'application de l'article 42 septiers du CGI
- Annexe 4 : État récapitulatif des inscriptions et privilèges de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 5 : Liste des engagements hors bilans significatifs de la SOCIETE ABSORBEE

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1.** Liste des immobilisations corporelles de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 2.** Liste des contrats d'exploitation en cours de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 3.** Liste des subventions d'investissement de la SOCIETE ABSORBEE avec indication de l'affectation et du montant pour l'application de l'article 42 septiers du CGI
- Annexe 4** État récapitulatif des inscriptions et privilèges de la SOCIETE ABSORBEE
- Annexe 5.** Liste des engagements hors bilans significatifs de la SOCIETE ABSORBEE

ANNEXE 1 – Liste des immobilisations corporelles de la SOCIETE ABSORBEE

Liste des biens et droits immobiliers de la SOCIETE ABSORBEE

Résidence	Adresse	Ville
Résidence la Ruche	5 Rue Paul Lafargue	Saint-Denis
Résidence le Foyer	Bis Rue Gabriel Peri	Saint-Denis
Résidence l'Amitié	Rue Gaston Philippe	Saint-Denis
Résidence Clignancourt	78 Rue de Clignancourt	Paris 18
Résidence Domaine chêne rond	2 rue Barbara	Marcoussis
Résidence Stéphenson	8 Rue Stephenson	Paris 18
Résidence Stéphenson	28 Rue de Stephenson	Paris 18
Résidence Wilson	98 Avenue du Président Wilson	Saint-Denis
Résidence la concorde	Rue de la Croix Faubin	Paris 11
Résidence Harmonie	6 Rue Jules Ferry	Levallois-Perret
Résidence Netter	Rue Netter	Paris 12
Résidence vasco de gama	Rue Vasco de Gama	Paris 15
Résidence Crozatier	Rue Crozatier/Boulevard Diderot	Paris 12
Résidence Diderot Impair	Boulevard Diderot	Paris 12
Résidence Diderot Pair	Rondelet/Diderot	Paris 12
Résidence Rue de Lagny	Rue de Lagny	Montreuil
Résidence Sociale Clémenceau	133bis, av Georges Clémenceau	Nanterre
Résidence Niger	27/29 Rue du Niger	Paris 12
Résidence la prévoyance	Rue St Charles	Paris 15
Pension Famille Rochechouart	24, bd Rochechouart	Paris 18
Résidence Tolbiac	35, rue de Tolbiac	Paris 13
Résidence le grand cerf	Passage du Grand Cerf	Paris 02
Résidence Chaligny	20 Rue de Chaligny	Paris 12
Résidence Victor Hugo Réhab	Avenue Victor Hugo	Clamart
Résidence Descartes	67 Rue du Capitaine Guynemer	Courbevoie
Résidence Edel	Rue de l'Eglise	Épinay-sur-Seine
Résidence Landy	74 Rue du Landy	Saint-Denis
Résidence Marteau	Impasse Marteau	Saint-Denis
Résidence Pasteur	Rue pasteur	Marcoussis
Résidence Rue de Paris	Rue de Paris	Charenton-le-Pont
Résidence Sarrienne	Avenue de la Sarrienne	Colombes
Résidence Sedaine	34 Rue de Sedaine	Paris 11
Résidence d'Alsace	Rue d'Alsace	Asnières-sur-Seine
Résidence L Pasteur	Avenue Pasteur	Vanves
Résidence Claude Monet	Rue Claude Monet	Saint-Ouen
Résidence Vert de Maisons	Rue de Liège	Maisons-Alfort
Résidence la Gentilhommière	1 Rue Defrance	Vincennes
Résidence Groupe Georges Guyon	Square Georges Guyon	Maisons-Alfort
Résidence de la Cité	Cité Clémenceau	Chevannes
Résidence Jeanne d'Arc	3/5/7 Rue Jeanne d'Arc	Paris 13
Résidence Victor Hugo	Avenue Victor Hugo	Aubervilliers

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Pension de Famille Paris 10	17, rue du Faubourg Saint-Denis	Paris 10
Résidence de l'Hôtel de Ville	Rue de l'Hotel de Ville	Pontoise
Résidence Jean Jaurès Réhab	Avenue Jean Jaurès	Clamart
Résidence Louis Pasteur	44 Rue de Meudon	Clamart
Résidence François Mitterand	65 au 72 rue F.Mitterrand	Longjumeau
Résidence Libération	Bld de la Libération	Vincennes
Résidence Désiré Clément	Rue Désiré Clément	Conflans-Sainte-Honorine
Résidence les Bougimonts 2	Allée Gascogne	Les Mureaux
Résidence les Bougimonts	Allée Gascogne	Les Mureaux
Résidence Bretagne	12 rue de Bretagne	Viry-Châtillon
Résidence Camelinat	35 rue de Camélinat	Viry-Châtillon
Résidence Comte Lambert	5/7, Rue du COMte Lambert	Viry-Châtillon
Résidence Du Bellay	23, avenue Du Bellay	Viry-Châtillon
Résidence la Gatelière	Domaine de la Gatelière	Senlis
Résidence Quai de la Gironde	15 Quai de la Gironde	Paris 19
FJT Les Hauts Belleville	43 rue du Borrégo	PARIS
Résidence Villeflix	Allée Anatole France	Noisy-le-Grand
Résidence les Rigondes	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Résidence Maxime Gorki	.	.
Résidence le Cormier	24 PLACE EUGENE THOMAS	Noisy-le-Grand
Résidence Sociale Dolent	6/8, rue Jean Dolent	Paris 14
Résidence la Croix Blanche	Avenue du Marché Marais	Le Mée-sur-Seine
Résidence Sociale Créteil	18, rue du Général Sarrail	Créteil
Résidence Henri Mondor	Avenue du Marechal Delattre de T	Créteil
FTM Rochebrune	24, rue Rochebrune	Montreuil
Résidence Avenue de Paris	Avenue de Paris	Villejuif
Résidence Perrin	1 ALLEE RACINE	Sevran
Résidence les Mureaux	12, rue Nouvelle France	Les Mureaux
Résidence Sociale Montigny	17, rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Résidence Sociale Persan	109, rue Jean Catelas	Persan
FTM Porcheville	19, rue des Feuilleux	Porcheville
Résidence les Fauvettes	Rue de Touraine	Neuilly-sur-Marne
Résidence Sociale Osny	12, rue du Général de Gaulle	OSNY
Résidence l'Ermitage	Rue Pierre de Coubertin	La Queue-en-Brie
Résidence la Garenne	4 Rue de la Garenne	Champs-sur-Marne
Résidence de l'Espérance	Rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Résidence des nations	5 Rue des Nations	CHATEAUROUX
Résidence le Village	17 Rue de Paris	Pomponne
Résidence Jean Zay	Rue Jean Zay	Fontenay-sous-Bois
Résidence Monet	Quai d'Asnières	Villeneuve-la-Garenne
Résidence Corot	Quai d'Asnières	Villeneuve-la-Garenne
Résidence les Olympiades	Avenue Pablo Picasso	Fontenay-sous-Bois
Résidence l'Allée des Bois	Grande Allée Léon Blum	Noisiel
FTM Bellièvre	11-13 rue Bellièvre	PARIS

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence les Haies Vives	ALLEE DES EDELWEISS	Lisses
Résidence Les Tourelles	Rue Desaix	Évry
Résidence Evry 15	Jacques Prévert / Rosenberg	Évry
Résidence l'Herbier	2 Allée Marc Chagall	Champs-sur-Marne
EHPA du Parc	20, rue de l'Abbé Derry	Issy-les-Moulineaux
Résidence la Hayette	Allée des Ailes	Jouy-le-Moutier
Résidence les Sablons	Rue Jean Giono	Sevran
Résidence les Bruets	Rue des Bruets	Jouy-le-Moutier
Résidence les Toits de Boissy	Place de la Plataneraie	Boissy-Saint-Léger
Résidence le Hameau	Cour des Petites Ecuries	Lognes
Résidence les Hubles	Allée du pt Cornouillet	Jouy-le-Moutier
Résidence Château Bazin	Rue du Lac	Rambouillet
Résidence Léo Lagrange	Rue Pierre de Coubertin	La Queue-en-Brie
Résidence Chambly la Marnière	Rue Branly	Chambly
Résidence Edgar Degas	Rue Edgard Degas	La Queue-en-Brie
Résidence Avenue de Verdun	Avenue de Verdun	Issy-les-Moulineaux
Résidence Georges Brassens	Square Vésoul	Évry
Résidence Evry le Mail	Allée Stéphane Mallarmé	Évry
Résidence la Roche qui Tourne	Rue de la Houchette	Lardy
Résidence la Cavée Eragny	Rue des Pinsons	Éragny
Résidence le Sentier Ormoy	Mail des Pépinières	Lieusaint
Résidence le Bois d'Emery	Allée du Temps qui Passe	Émerainville
Résidence François Villon	Square François Villon	Trappes
Résidence le Terroir	Allée du Tourne Pierre	Cergy
Résidence les Ecrivains	21 Avenue de la République	Viry-Châtillon
Résidence St Denis Basilique	Passage de Jouy	Saint-Denis
Résidence Zac des Prés Basques	Rue du Colombier	Saclay
Résidence les Epinettes	Allée de la Bute Rouge	Évry
Résidence Vallée Violette	Rue de la Garenne	Fontenay-lès-Briis
Résidence Défense Sud	Rue C.Lorilleux/ Grt De Gaulle	Puteaux
Résidence le Chêne	Square de la Rouvraie	Cergy
Résidence le Coin du Bois	Avenue du coin du Bois	Rambouillet
Résidence du Marché	Place du Marché	Dammarie-les-Lys
Résidence Philippe Lebon	Square Philippe Lebon	Lognes
Résidence les Garennes	1/5 Square Gabriel Faure	Guyancourt
Résidence Allée des Platanes	Allée Tissard de Rouvres	Croissy-Beaubourg
Résidence Hameau des Poètes	Rue Guillaume Appolinaire	Savigny-le-Temple
PH Léopold Bellan	4, allée Stéphane Mallarmé	Évry
Résidence Montreuil	Rue de Lagny	Montreuil
Résidence Quartier des Saules	Place Georges Seurat	Guyancourt
Résidence les Toits de France	Rue Delteral	Le Pré-Saint-Gervais
Résidence Port Grenadine	Mail de Salzgitter	Créteil
Résidence l'Aubépine	Impasse Eliane Basse de Menorval	Meaux
Résidence Zac du Segrais	Bld camille Saint Saens	Lognes

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence Jean Cocteau	Avenue G. Clémenceau	Sartrouville
Résidence Gaillard	Rue Joseph Gaillard	Vincennes
Résidence le Clos des Vignes	Avenue de Poissy	Achères
Résidence les Bouvets	Rue Jules Vernes	Puteaux
Résidence Fédération	Rue de la Fédération	Montreuil
Résidence Pierre de Montreuil	Rue Pierre de Montreuil	Montreuil
Résidence François Rude	Allée François Rude	Aulnay-sous-Bois
Résidence Camille Thomoux	Rue Paul et Camille Thomoux	Neuilly-sur-Marne
Résidence rue de Vitruve	Rue de Vitruve	Paris 20
281411070 - Fiche 109654	Allée François Rude	Aulnay-sous-Bois
Résidence les Cottages 1	Avenue de Villemur	Nandy
Résidence le Domaine	Rue des cerisiers	Bois-le-Roi
Résidence les Saules	Place J.L Baudeloque	Meaux
21311030 - Fiche 109764	Place J.L Baudeloque	Meaux
281311040 - Fiche 109760	Place J.L Baudeloque	Meaux
Résidence l'Arbalestrier	Avenue du Maréchal Mortier	La Queue-en-Brie
Résidence Maurice Ravel	Rue de Thann	Sartrouville
Résidence les Cottages 2	Les Cottages	Nandy
Résidence la Ramonerie	Rue de la Sablonnière	Vert-Saint-Denis
Résidence Boucry	11, rue Boucry	Paris 18
Résidence Louis Aragon	Allée Louis Aragon	Évry
EHPA PRINCE CONTI	63, av du Général de Gaulle	Le Plessis-Trévisé
Résidence Zac des Nangues	Rue Léon Blum	Villiers-sur-Marne
Résidences Grande Rue	Grande Rue	Villemomble
Résidence Terrasses du Bois	Rue de La Mare de Trous	Guyancourt
Résidence Zac de Moissy	Rue des Pièces de Lugny	Moissy-Cramayel
Résidence le Grand Neauphle	Rue Maurice Ravel	Trappes
Résidence Letourneau	10 Passage Letourneau	Fontenay-aux-Roses
Résidence Ventejol	Avenue du Maréchal Leclerc	Livry-Gargan
Résidence Chaumontel	Rue Camille Desmoulins	Chaumontel
Résidence les Mèlèzes	1/69 Allée des Mèlèzes	Aubervilliers
Résidence de Bièvres	Place Pierre Bonnard	Guyancourt
Résidence Ferme d'Emerainville	Square de la Chablee	Émerainville
Résidence les Aunettes	Rue de l'Orge	Évry
Résidence le Bicentenaire	Allée de Valmy	Neuilly-sur-Marne
EHPAD LE MENHIR	57, rue de Vauréal	Cergy
Résidence Sociale Lognes	55, bd du Mandinet	Lognes
Résidence pour les Jeunes	27, rue Claude Bernard	Maurepas
EHPAD SAINTE LUCIE	43, allée Sainte Lucie	Issy-les-Moulineaux
Résidence les Acacias	06 bis/ter/quater, place du 18	Maisons-Alfort
Résidence Bordin	Rue de Stalingrad	Sartrouville
Résidence le Plan de Trous	Rue Jules Romain	Montigny-le-Bretonneux
Résidence Parc des Templiers	Rue de la Croix Ronde	Épinay-sur-Orge
Résidence A Franck Marly 1	Square Anne Franck	Marly-la-Ville

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence des Sablons	Rue Jules Valles	Vauréal
Résidence des Granges	Rue Paul Gauguin	Magny-les-Hameaux
Résidence Molière	1 Place Albert Camus	Écouen
Résidence les Côteaux de Massy	Rue Toulouse Lautrec	Massy
Résidence Eugène Delacroix	Avenue de la République	Épinay-sur-Seine
Résidence des Etoiles	Rue Louis Vanini	Neuilly-sur-Marne
Résidence Zac des Gatines	AVENUE DU GENERAL FRIANT	Savigny-sur-Orge
Résidence les Ombrages	Avenue Martin Luther King	Vauréal
Résidence Dalibard Marly 2	Square Dalibard	Marly-la-Ville
Résidence des Moulins	Rue de Stalingrad	Sartrouville
Résidence Louis Aragon	Allée Louis Aragon	Persan
Résidence Laurencin	Rue de la Landelle	Villepinte
Résidence Bois Michel Pierre	25,27,29,Rue du bois M.Pierre	Bures-sur-Yvette
Résidence la Régence	10 Ave du Président Mitterrand	Chilly-Mazarin
Résidence les Sorbiers	Rue edith Piaf	Neuilly-sur-Marne
Résidence Francs Tireurs PLA	Rue des Francs Tireurs	La Courneuve
Résidence Francs Tireurs	Rue des Francs Tireurs	La Courneuve
Résidence Francs Tireurs PLI	Rue des Francs Tireurs	La Courneuve
Résidence Trevet	36 Rue Trevet	Aubervilliers
Résidence le Côteau Marly 3	Rue de la Montjoie	Marly-la-Ville
Résidence Valentin Abeille	Allée Valentin Abeille	Paris 18
Résidence Jardins de France	Avenue Nelson Mandela	Tremblay-en-France
Résidence Armance	Rue Wolfgang A. Mozart	Écouen
Résidence le Gerschwin	Boulevard du Segrais	Lognes
Résidence les Lignièrès	7 Place des Sept Fontaines	Taverny
Résidence du Parc	Rue Ste Honorine	Montesson
Résidence les Chalands	Rue des Chalands	Bussy-Saint-Georges
Résidence Gabrielle	Rue Edouard Vaillant	Bondy
Résidence des Frères Lumière	Rue des Frères Lumière	Romainville
Résidence Roger Salengro	Rue Roger Salengro	Bondy
Résidence Sisley	Rue claude nicolas ledoux	Villepinte
Résidence le Lude	Place des Sept Fontaines	Taverny
Résidence Quartier Villaroy	Rue Jacques Ange Gabriel	Guyancourt
Résidence le Colombier	Rue Marguerite Yourcenar	Combs-la-Ville
Résidence les Hautes Beaucès	Rue des Hautes Beaucès	Aubergenville
Résidence le Flambeau	Rue du Fief à Cavan	Courdimanche
Résidence Delacroix Louvres	Rue Robert Schumann	Louvres
Résidence Paris Diderot	Boulevard Diderot	Paris 12
Résidence le Milton	Rue du Fief Cavan	Courdimanche
Résidence les Balzanes	Les Balzanes	Taverny
Résidence André Léonet	Place André Léonet	Romainville
Résidence le Merens	Place des Sept Fontaines	Taverny
Résidence le Pré Rousselin	Rue du Pre Rousselin	Verneuil-sur-Seine
Résidence le Village	Allée des Doves	Maurepas

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence Necker	152, rue de Vaugirard	Paris 15
Résidence Georges Sand	Zac de la Fontaine St Martin	Écouen
Résidence Michelet	Rue Jacques Ange Gabriel	Guyancourt
Résidence Clef Saint Pierre	1, rue de Varsovie	Élancourt
Résidence la Bigotte	12 rue de Bretagne	Champcueil
Résidence Camille Claudel	Allée des Charmes	Torcy
Résidence Paul Gauguin	Rue Marguerite Yourcenar	Combs-la-Ville
Résidence Grignon	Rue Sevestre	Plaisir
Résidence de l'Europe	Rue Louison Bobet	Élancourt
Résidence le Clos St Georges	Rue Jean Monet	Bussy-Saint-Georges
Résidence les Balkans	Place Sassinot	Roissy-en-Brie
Résidence Clémenceau	Cité Clémenceau	Chevannes
Résidence les Petits Prés	Rue Sevestre	Plaisir
Résidence la Porte Verte	Chemin de la Porte Verte	Montévrain
Résidence Etud les Marronniers	63 rue de Strasbourg	Saint-Denis
Résidence Pierre Marie Curi	207/215 Rue Pierre et Marie Curi	Évry
Résidence les Frizons	Rue du Moulin	Jouy-le-Moutier
Résidence le Moulin	RUE DE LA FERME NEUVE	Viry-Châtillon
Résidence le Danton	Avenue Léonard de vinci	Courbevoie
Résidence Jean Jaurès	Rue du Camp	Romainville
Résidence le Rosire	RUE DU CITOYEN VERGNE	Tigery
Résidence André Malraux	8b/10 Rue Jules Guesde	Gagny
Siège Rue de provence	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence le Tourville	Avenue Voltaire	Livry-Gargan
Résidence le Luisant	Rue Luisant	Monthléry
Résidence le Lavoir	1 Rue du 8 mai 1945	Aubergenville
Résidence Gruber	Avenue Jean Jaurès	Melun
Résidence Charles Beaudelaire	Avenue Maurouard	Livry-Gargan
Résidence l'Aqueduc	Avenue des Bauges	Plaisir
Résidence le Roxane	Place A. Briand/ Bld Petit Châte	Eaubonne
Résidence St Louis	Rue Saint-Liesne	Melun
Résidence la Grande Rue	8 rue de Pasteur	Marcoussis
Résidence Paul Valéry	Zac du Parc des Hantes	Pontault-Combault
Résidence Cours de Provence	Avenue de la Guadeloupe	Villepreux
Résidence Victor Hugo	Allée des Prés Verts	La Norville
Résidence Jardins de Serris	Rue du Mail	Serris
EHPAD les Glycines	9, av de Chelles	Champs-sur-Marne
Résidence J Auriol	Avenue des Marronniers	Beauchamp
Résidence les Gandines	Rue Claude Couson	Les Essarts-le-Roi
Résidence Chantepie	Ave Michel Poniatowski	L'Isle-Adam
Résidence du Mont Louvet	0 à 3, Allée du Mont Louvet	Linas
Résidence Hoche	Allée Jussieu / Impasse Buffon	Bois-d'Arcy
Résidence la Bâtelière	Rue Madeleine Chartier	Poissy
Résidence les Roussières	Maurice Utrillo	Guyancourt

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence Paul Verlaine	51 Avenue Maurouard	Livry-Gargan
Résidence le Grand Feu	Place A. Briand/Rue Georges V	Eaubonne
Résidence le Polissard	Rue Jules Guesde	Bondy
Résidence Auguste Rodin	Rue du Couvent	Torcy
Résidence Renoir	Rue de la Ferme	Gournay-sur-Marne
Résidence le Mazarin	51 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	Chilly-Mazarin
Résidence Conflans St Honorine	Rue Marie Claude	Conflans-Sainte-Honorine
Résidence le Dumas	6 Rue Chateaubriand	Savigny-sur-Orge
Résidence le Buisson	4 place du 19 mars 1962	Magny-les-Hameaux
Résidence du Levant	Place Gabriel Péri	Nanterre
Résidence Etud Porte d'Italie	21/23 rue Pasteur	Le Kremlin-Bicêtre
Résidence de la Noé	75 Rue de la République	Montigny-lès-Cormeilles
Résidence Plein Ciel	12/16 Rue Lénine	Ivry-sur-Seine
Résidence Vallon	Rue du Four à Chaux	Orgeval
Résidence les Rossignols	allée bu Bois	Soisy-sur-Seine
Résidence Etud de Lieusaint	1 rue du Terme Boréal	Lieusaint
Résidence Monténégro	1 Passage du Monténégro	Paris 19
Résidence la Futaie	16, Rue Saint Germain	Nozay
Résidence les Jardins de Monet	Rue Longuet/Allée Debondt	Viry-Châtillon
Résidence Marne	2 Avenue Michel Debre	Neuilly-Plaisance
Résidence Etud Guynemer	41 rue Guynemer	Saint-Denis
PH MONTENEGRO	3, passage Montenegro	Paris 19
RS MISSION MATERNELLE	32, rue de Romainville	Paris 19
Résidence Etud Vivaldi	Zac Pasteur	Villejuif
Résidence la Mare Jarry	Rue Grandet	Guyancourt
Résidence Anatole France	Rue A. France/J. Monet	Le Kremlin-Bicêtre
Parkings du Victorien	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence du Val	Avenue du Général De Gaulle	Bussy-Saint-Georges
Résidence les Mugnets	Rue de la Papeterie	Éragny
Résidence les Magnolias	Rue Dominique Lebovici	Éragny
Résidence les Villas du Moulin	Rue du terme Boreal/ Delambre	Lieusaint
Résidence le Point du Jour	Zac de la gare de Liesse	Saint-Ouen-l'Aumône
Résidence de l'Hôtel de Ville	Rue Haroun Tazieff	Magny-les-Hameaux
Résidence Louis Blériot	Rue Francoeur	Viry-Châtillon
Résidence l'Orchidée	52/54 ROUTE DE CHARTRES	Gometz-le-Châtel
Résidence le Château	Rue de Chelles	Champs-sur-Marne
Résidence les Prés	Rue des Prés	Champs-sur-Marne
Résidence les Bles	Avenue du Pdt Wilson	Saint-Denis
EHPAD LES NEUF MUSES	31/33 bd Gallieni	Issy-les-Moulineaux
FTM Vincennes	62, rue des Trois Territoires	Vincennes
Résidence les Paturons	Rue de Paris	Saint-Ouen-l'Aumône
TE - STDN - Bureau	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - STDN - Tx Bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - STDN - Tx Bureau ME	59, Rue de Provence	Paris 09

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
BA - STDN - Txv Bureau CC	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Etud Volti	36 av de la Division Leclerc	Cachan
Résidence le César	125 Chaussée Jules César	Beauchamp
Résidence la Louveterie	Rue du Capitaine Némó	Courdimanche
Résidence la Butte Blanche	1/5 Rue du Cimetière	Bezons
Résidence le Clos de l'Eglise	4 et 6 Rue du Village	Cheptainville
Résidence Galilée	Boulevard du Général Giraud	Saint-Maur-des-Fossés
Résidence les Sittelles	Rue Delplanque, Rue Antonioz D G	Tigery
Résidence le Richelieu	5, Avenue du Général de Gaulle	Soisy-sur-Seine
EHPAD HIPPOCRATE	2, chemin de la croix Blanche	Châtenay-Malabry
Résidence Etud la Maisel	5 clos de la Cathédrale	Évry
Résidence Côte Ouest	27 Impasse Buffon	Bois-d'Arcy
BA - VINC - Txv Bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - VINC - Txv Bureau EL	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - VINC - Txv Bureau PL	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - EVRY - Txv Bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - EVRY - Txv Bureau ME	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - EVRY - Txv Bureau EL	59, Rue de Provence	Paris 09
BA - EVRY - Txv Bureau PL	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Etud André Devambez	4, av Michel Debré	Neuilly-Plaisance
Résidence Victor Guerreau	5 rue Paul Dautier	Vélizy-Villacoublay
Résidence la Cybelle	26 rue Robert Surcouf	Voisins-le-Bretonneux
Résidence Etud Eugène Chevreul	1 rue des Olympiades	Massy
Résidence Sociale Opale	56, rue des Fillettes	Aubervilliers
Résidence du Chemin Vert	Ave Michel Poniatowski	L'Isle-Adam
FTJ Viry Châtillon	7, rue Maurice Sabatier	Viry-Châtillon
Résidence les Nymphes	Place des Nymphes	Montigny-le-Bretonneux
Résidence les Tisons	Route de Chartres	Gometz-le-Châtel
Résidence Etud P.G. de Gennes	14 rue Carnot	Villejuif
EHPAD Château Dranem	17, av de Rigny	Ris-Orangis
Résidence les Bleuets	Rue Lucien Allais	La Norville
Résidence Etud de St Cloud	2 av Pozzo di Borgo	Saint-Cloud
Résidence Sociale Bailly	1, rue de la Fourche	Bailly-Romainvilliers
Résidence Maurice Berteaux	Rue Maurice Berteaux	Carrières-sous-Poissy
PF Paris 17	77, av de Saint Ouen	Paris 17
Résidence Etud Henry Langlois	13, rue Jacques Tati	Bois-d'Arcy
FTJ Bois d'Arcy	11, rue Jacques Tati	Bois-d'Arcy
Résidence Sociale du Clotay	8, rue du Port	Grigny
Résidence Dens	Route de Saint Denis	Deuil-la-Barre
Résidence Berlioz	2 rue Darius Milhaud	Trappes
Résidence Mare la Ville	2, rue Mare la Ville	Saclay
EHPAD Maison du Soleil	211, av Jean Jaurès	Aubervilliers
Résidence Albert Dhalenne	Rue Albert Dhalenne	Saint-Ouen
EHPAD Pétronille	1, rue Henri Barbusse	Villepinte

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence la Madeleine	9/10 Rue Germaine Tillion	Gonesse
Résidence la Croix St Georges	Rue de la Résistance	Bussy-Saint-Georges
Résidence Sociale Bussy	10, Avenue Jacques Cartier	Bussy-Saint-Georges
Résidence le Clos des Peintres	Paul Cézanne	Magny-les-Hameaux
Résidence Etud Jardins Fleming	21 rue André Maginot	Orsay
Résidence le Canal Fleuri	12 avenue du Manet	Montigny-le-Bretonneux
Résidence Soc St Jean le Blanc	Rue de l'île de Corse	Saint-Jean-le-Blanc
Résidence Etud Millenium	9, Place de l'Europe	Vélizy-Villacoublay
Résidence Sociale Millénium	9, Place de l'Europe	Vélizy-Villacoublay
Résidence l'Orangerie	96 Rue Charles Pathé	Chevry-Cossigny
Résidence Etud Jean Zay	2, rue de la Plaine	Cesson
Résidence Sociale Jean Zay	2, rue de la Plaine	Cesson
Résidence Etud Paul Cezanne	1 passage Victor Pulliat	Bussy-Saint-Georges
Résidence Intergénérationnelle	Rond Point des Droits de l'Homme	Gonesse
Résidence Villa Clémenceau	Avenue G. Clémenceau	Nanterre
Résidence Fleur de Lys	GONESSE	Gonesse
Résidence la Mare aux Saules	69/69 bis Rue de Villeras	Saclay
Résidence Croix St Georges	3 Passage Pulliat	Bussy-Saint-Georges
Résidence la Mare aux Saules 2	Rue Alphonse Daudet	Saclay
Résidence Sociale Toit du Cœur	104, av du Marechal Foch	Poissy
BA - STDN - Tvx Bureau EL	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Sociale Vigneux	2, allée colette	Vigneux-sur-Seine
Résidence Etud Campuséo	12 rue des Frères Caudron	Vélizy-Villacoublay
Résidence Sociale Campuséo	12 rue des Frères Caudron	Vélizy-Villacoublay
Résidence Chevry Beauderie	59, rue de la Beauderie	Chevry-Cossigny
BA - CSCL - Tvx bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Marcoussis Pasteur	Rue pasteur	Marcoussis
Résidence S Camille Desmoulins	80/82, rue Edouard Renard	Bobigny
Résidence Sociale A Becquerel	3, rue des Trois Croissants	Orléans
Résidence Edouard Vaillant	13 rue Edouard Vaillant	Bezons
Résidence l'Orée du Parc	63 rue des Bougimonts	Les Mureaux
BA - WSIE - Tvx bureau EL	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Fontaine St Nicolas	Fontaine saint nicolas	Gonesse
Résidence Hoche II	Rue Hoche/Impasse Buffon	Bois-d'Arcy
Résidence Clos Crépin	13, allée Pierre Philippe	Conflans-Sainte-Honorine
Résidence de la Paix	2/2bis Avenue de la Paix	Limay
Résidence Clos Baillet	Allée des Chaumes	Conflans-Sainte-Honorine
Résidence le Nobel	1-11 avenue Aristide Briand	Livry-Gargan
BA - STDN - Tvx Bureau PL	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Foch	201/201bis Ave du Maréchal Foch	Conflans-Sainte-Honorine
Résidence le Hameau St Marc	VOIE DES MARES/VOIE SAINT-MARC	Villiers-sur-Orge
BA - DERC - Tvx bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Etud Carmen Caron	80/84 av de la République	Aubervilliers
Résidence Sociale Carmen Caron	80/84 av de la République	Aubervilliers

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
BA - VINC - Tvx Bureau ST	59, Rue de Provence	Paris 09
Résidence Aristide Briand	121 123 AVE ARISTIDE BRIAND	Livry-Gargan
Résidence le Clos Debussy	16/18 rue Barbara	Morangis
Résidence Sociale Herblay	1, bd Oscar Thevenin	Herblay
Résidence le Boréal	42 AVENUE DES SABLONS	Viry-Châtillon
Résidence les Allées de Manon	12/14 rue Barbara	Morangis
Résidence Cardinet	77 Avenue de Saint Ouen	PARIS
Résidence Cardinet	120/124, rue Cardinet	Paris 17
Résidence Danton	42/44 Allée Danton	Livry-Gargan
Résidence le Pralet	27 rue Calon	Saint-Denis
Résidence Sociale Pierre Curie	39, rue Pierre Curie	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Résidence Pasteur	1 rue Michel Germaneau	Marcoussis
Résidence de la Poupardière	CHEMIN DE LA POUPARDIERE	Nozay
Résidence Lucie Aubrac	22/24 Avenue Lucie Aubrac	Livry-Gargan
Résidence Le Colombier Vauréal	Avenue de la Paix	Vauréal
Résidence Bois la Belle	3 rue de Mandres	Varennnes-Jarcy
EHPAD Brigottini	18 Boulevard de Gourgues	Aulnay-sous-Bois
Résidence Le Clos de Louans	Rue Barbara Rue Claude Nougaro	Morangis
Résidence le Clos des Vignes	1 - 13 rue Gauthier Villars	Villiers-sur-Orge
Résidence La Martinière	Rue de la Martinière	Saclay
Résidence L'Aurore	15/21 rue Emile Zola	Palaiseau
Résidence PF Emile Zola	15/21 rue Emile Zola	Palaiseau
Résidence RJA Emile Zola	15/21 rue Emile Zola	Palaiseau
Résidence Coeur de Ville	2/4 rue des Vergers	Saintry-sur-Seine
Résidence étud. Mantes	98 bd Salengro	Mantes-la-Ville
Résidence Jeunes Act. Salengro	98 bd Salengro	Mantes-la-Ville
Résidence Charles De Gaulle	3-5 Grande rue Charles de Gaulle	Saintry-sur-Seine
Résidence RJA Bussy BGEO	ZAC DU CENTRE VILLE	Bussy-Saint-Georges
Résidence Bussy STGE	ZAC DU CENTRE VILLE	Bussy-Saint-Georges
Résidence étudiants N. Mandela	ZAC DU CENTRE VILLE	Bussy-Saint-Georges
Résidence l'Ecuyer	3-5 Grande rue Charles de Gaulle	Saintry-sur-Seine
Résidence Organdi	39 rue Arthur Rimbaud	Saclay
Résidence Glacière	27, rue de la Glacière	Paris 13
Résidence Delphine	Chemin de la Grande Roche	Marcoussis
Résidence étud. Val Pompadour	35 rue Michelet	Valenton
Résidence L'Olympie	Avenue Charles de Gaulle	Morangis
Résidence étud Charles Fourier	14 rue Charles Fourier	Évry
Résidence RJA La Cybele	28 rue Robert Surcouf	Voisins-le-Bretonneux
Résidence étudiante C. Claudel	1 rue Maximilien Robespierre	Palaiseau
Résidence Les Vergers	249/249Bis rue de Noisy le Sec	Les Lilas
Résidence P.F Fontenay	6/8, allée de la Fresnerie	Fontenay-le-Fleury
Résidence J.A Le Florilège	2/4 allée de la Fresnerie	Fontenay-le-Fleury
Résidence Hameau de la Roche	Le Hameau de la Roche	Ollainville
Résidence Le Domaine de l'Isle	26/28 rue Jean-Philippe Rameau	Andrésy

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence Molière	9 à 21 rue Molière	Les Mureaux
Résidence Des Ormeteaux	13-15 rue Pablo Neruda	Andrésey
Résidence Grand Angle	3 rue Fritz Lang/12 rue J. Tati	Bois-d'Arcy
Résidence Jeunes Actif Borrégo	43/45 rue Borrégo	Paris 20
Résidence Sociale RETA	23 rue du Retrait	Paris 20
Résidence Le Grand Moulin	9 rue Ditte	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Résidence République	19 rue de la République	Juziers
Résidence Green Lodge	8/10 av du Grand Canal	Villepreux
Résidence Les Nymphéas	2 ruelle Marie Dorval	Voisins-le-Bretonneux
Résidence Des Chevrefeuillees	3 av des Chèvrefeuillees	Sainte-Geneviève-des-Bois
Résidence Cours des Roches	1 Cours des Roches	Noisiel
Résidence Val du Bois	15 rue Vincent Bureau	Valenton
Résidence Oche	8 Rue Hoche	Pantin
Résidence sociale Voltaire	56 rue Voltaire	Montreuil
Résidence J.A Villepinte	10 Avenue de Sully	Villepinte
Résidence Les Jardins de Chenn	5 rue de Chennevières	Soisy-sur-Seine
Résidence le Colombier	9 Impasse du Colombiers	Lardy
Résidence La Tétarde	14-17 rue de la Lieue Poste	Ormoy
Résidence Mozaïk	17 rue Fontaine	Bondy
Résidence RJA Bezons	27 rue Emile Zola	Bezons
Résidence Le Hameau du Parc	14 Square Baroche	Juziers
Résidence Ferme des Nourottes	10 Chemin Vieux	Triel-sur-Seine
Résidence Saint Germain	77 Bis route de Saint Germain	Villiers-Saint-Frédéric
Résidence Art & Nature	5 rue Mozart	Brie-Comte-Robert
Résidence Du Bois d'Aton	7 Sente du Petit Bourdon	Courdimanche
Résidence de l'Orme	1-11 rue de l'Orme	Cheptainville
Résidence La Voliere	8-12 BIS rue de Boutigny	Saulx-les-Chartreux
Résidence Du Puits Saulnier	1 impasse Auguste Perret	Saclay
Résidence Variance	7 Rue Pasteur	Le Kremlin-Bicêtre
Résidence Villa Picta	33- 35 rue de l'Eglise	Villepinte
Résidence Bois d'Aton1	2 sente de la Coccinelle	Courdimanche
Résidence Eco'sphere	2 bis rue Caroline Rier	Bondoufle
Résidence Les Jardins des Homm	Rue des Colverts	Bièvres
Résidence Vert Mantes	12 Ter rue des Prés	Mantes-la-Ville
Résidence Les Chatelets	38 Rue Des Garennes	Triel-sur-Seine
Résidence La Châtaigneraie	9 rue Renaud	Montmorency
Résidence Port Royal	83 route de Versailles	Magny-les-Hameaux
Résidence Michel Goutier comm.	9 av Michel Goutier	Noisy-le-Grand
Résidence Mermoz	34- 36 RUE JEAN MERMOZ	Rosny-sous-Bois
Résidence Domaine de Montlhéry	3-5-7 Allée de la Halle	Montlhéry
Résidence Porte de Bondoufle	12 Rue Caroline Rier	Bondoufle
Résidence Portes de Montlhéry	24 Allée de la Halle	Montlhéry
Résidence Les Vergers	22 rue des Guyonnes	Issou
Résidence Crystal Park	632 Rue Daniel Blervaque	Carrières-sous-Poissy

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
P. F Lognes Mandinet	12 rue de la Ferme	Lognes
Résidence Le hameau des chênes	250 avenue Morane Saulnier	Buc
Résidence Michel Goutier	5 rue Charles Pranard	Noisy-le-Grand
Résidence Carré Balzac	Zac DES Tanneurs	Lagny-sur-Marne
Résidence Pylandries	1 chemin de la Poupardière	Nozay
Résidence Les Coutures	Rue des Coutures	Parmain
Résidence Le Millénium	Boulevard MEDER	Viry-Châtillon
Résidence Le Millénium 2	17 boulevard Méder	Viry-Châtillon
Ehpad Chemins Espérance	184, AV MORANE SAULNIER	Buc
Résidence Les Roses	8, rue des Coutures	Issou
Résidence Le chêne rond	Allée Gottingen	Marcoussis
Résidence FJT Frédéric Ozanam	Avenue Blaise Pascal	Champs-sur-Marne
Résidence Atlantique	1 RUE ALAIN COLAS	Puiseux-en-France
Résidence Lucien SAMPAIX	8 RUE LUCIEN SAMPAIX	Bezons
Résidence CUBA	127 rue Etienne Marcel	Montreuil
Résidence Président Wilson	54 avenue du Président Wilson	Montreuil
Résidence Des Quarante sous	Route des Quarante Sous	Aubergenville
Résidence Domaine de Rossays	Rue des Rossays	Savigny-sur-Orge
Résidence Eragny	4 rue du parc	Éragny
EHPAD Argenteuil	23 route de SAINT GRATIEN	Argenteuil
Résidence Raymond POINCARE	13 bd Raymond Poincarre	LE PERREUX-SUR-MARNE
Résidence Bienville	18, rue de Chevreuse	Maurepas
Résidence Vélizy Europe FJT	26 avenue de L'Europe	Vélizy-Villacoublay
Résidence G. De Gaulle	17 bis Avenue du G de Gaulle	Le Plessis-Trévisé
Résidence Maricourt	16, rue de Chevreuse	Maurepas
Résidence Jean Jaurès	91 rue Jean jaures	Trappes
Résidence La Roche Fleurie	Allée de la Fontaine aux Bergers	Ollainville
Résidence Eco'sphere	780 rue de picquenard	Orgeval
Résidence sociale TM Bellièvre	11/13, rue de Bellièvre	Paris 13
Résidence La Grue Cendrée	6 rue Sherin Ebadi	BESSANCOURT
Résidence Villa Perosa	1 rue des entrepreneurs	Villepreux
Résidence Grand Ecran	Rue Romy Schneider	Ormesson-sur-Marne
Résidence Les amis de l'atelier	33, rue Alfred Dubois	Marcoussis
Résidence André Léo	5-9 rue Mériel	Montreuil
Résidence Le Clos Saint Louis	9, rue Saint-Louis	Jouars-Pontchartrain
Résidence Bellvue	21 rue Etex	Paris 18
Résidence Les Agrions	1 bis Boulevard de la République	Soisy-sur-Seine
Résidence Orcival	28 bld de la république	Soisy-sur-Seine
Résidence les Bas Sablons	2 chemin des processions	Linas
Résidence Vanikoro	Rue Duquesne	Élancourt
Résidence Bois d'Arcy	19, rue Raimu	Bois-d'Arcy
Résidence Villa Louis Blanc	20 avenue Louis Blanc	Saint-Maur-des-Fossés
Résidence chemin de Fer	6, Avenue Sully	Villepinte
BRS CHESSY	Rue Cabu	Chessy

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Résidence Villa des sources	15 boulevard d'Alembert	Guyancourt
Résidence des Clos Collets	8 rue Delapalme	Juziers
Résidence Garden Symphonie	Rue Henri Dunant	Savigny-sur-Orge
Résidence Linas 3C	43 rue de la Division Leclerc	Linas
Résidence Saint Denis	63 rue de Strasbourg	Saint-Denis
BEZONS RESIDENCE ETUDIANTE	45/47 avenue Gabriel Péri	Bezons
FOYER MONTREUIL BAR2	18 Rue Bara / 27 Rue Robespierre	Montreuil
CARRIERES SOUS POISSY EKKO	32 Rue Claude MADEMBA SY	Carrières-sous-Poissy
RESIDENCE FRICHOTS BOCANNES	3 RUE LEVIEIL PAZOT	Juziers
PLAISIR VEFA GENDARMERIE	80 RUE RENE BAZIN	Plaisir
VOISINS LA MANIVELLE	1 ALLEE DE LA MANIVELLE	Voisins-le-Bretonneux
Résidence Villa carnot	2 RUE ALBERT 1ER	Savigny-sur-Orge
MONTREUIL ZOLA	18 RUE LAVOISIER	Montreuil
Résidence Villa briand	138 Boulevard Aristide Briand	Savigny-sur-Orge
Résidence Villebois Mareuil	2 Rue Villebois Mareuil	Neuilly-sur-Marne
LAGNY GAUSSON BRS	19 RUE LEO GAUSSON	Lagny-sur-Marne
Résidence Les Camelias	20 RUE DU COMMANDANT LISSAC	Tigery
Résidences Duo Sur Jardin	10 AVENUE ARISTIDE BRIAND	Les Pavillons-sous-Bois
Résidence COTEAUX DE POMPONNE	Rue de la gare	Pomponne
Résidence Le Stamp Paray	73 route de Fontainebleau	Paray-Vieille-Poste
Résidence Lobelia	9 rue Henri Serizier	Voisins-le-Bretonneux
Résidence Cottages d'Amilly	1 RUE D'AMILLY	Serris
Résidence Dahlia	8 RUE DIANE FOSSEY	Voisins-le-Bretonneux
Résidence de la Besace	2 rue de la Besace	Vaugrigneuse
Gestion Locative JO 2024	Multi résidences	.
Résidence Le Métropolis	Rue du Pre Verson	Chessy
Résidence Primevera	1 rue Henri Serizier	Voisins-le-Bretonneux
Résidence POINTE SIRETTE	7 avenue Gabriel Peri	Savigny-sur-Orge
Résidence LA CROIX RONDE	64 chemin des sablons	Épinay-sur-Orge
Résidence de L'ECLAT	Boulevard Gallieni / Rue du Bac	Neuilly-Plaisance
Résidence Abelia	3 rue Henri Serizier	Voisins-le-Bretonneux
BRS NOISEAU	rue du Général de Gaulle	Noiseau
RESIDENCE LES PAVES DU ROY	55 avenue du Manet	Montigny-le-Bretonneux
Résidence Le Clos St Nicolas	30 Rue de Pontoise	Auvers-sur-Oise
BRS ST MAUR DES FOSSES	1 rue Camille Desmoulins	Saint-Maur-des-Fossés
Résidence Volpelier	198 Rue de Paris	Montreuil
RESIDENCE LE QUINZE	15 av. du président John Kennedy	Rosny-sous-Bois
RESIDENCE LE VAULARON	56 route de Chartres	Gometz-le-Châtel
RESIDENCE CARRE ROUSSEAU	15 VOIE MARIE MARVINGT	Lardy
BRS PLESSIS FOURREAU	4 avenue Georges Foureau	Le Plessis-Trévisé
BRS COLLEGIEN	RUE DES ELFES	Collégien
OFS NOISY-LE-SEC	RUE DE BOBIGNY	Noisy-le-Sec
RESIDENCE VILLAGE DES MEDIAS	4 Allée Caroline Aigle	Dugny
Résidence des Aufrais	6 chemin des Aufrais	Varennes-Jarcy

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
RESIDENCE SYMPHONIE	9 rue Michelet	DRANCY
Résidence de Ormes	79 Route de Saint Germain	Villiers-Saint-Frédéric
Résidence le 03	1 rue Jean Jaurès	Champlan
Résidence GIULIANA	2 avenue du Maréchal Foch	Savigny-sur-Orge
Bureaux Siege Antin	59, Rue de Provence	Paris 09
Bureaux Siege Antin	59, Rue de Provence	Paris 09
LE MESNIL ST DENIS LOT 2 LLS + BRS	LE MESNIL ST DENIS LOT 2 LLS + BRS	LE MESNIL ST DENIS
GESTION LOCATIVE	.	Vincennes
Rés. VALENTIN ABEILLE	Allée Valentin Abeille	Paris 18
Rés. VALENTIN ABEILLE	Allée Valentin Abeille	Paris 18
Rés. VICTOR HUGO (AUB.)	Avenue Victor Hugo	Aubervilliers
Rés. D'ALSACE	Rue d'Alsace	Asnières-sur-Seine
Rés. D'ALSACE	Rue d'Alsace	Asnières-sur-Seine
Rés. L'AUBEPINE	Impasse Eliane Basse de Menorval	Meaux
Rés. J.AURIOL	Avenue des Marronniers	Beauchamp
SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON
DRANCY - 43-47 Avenue Marceau - COPRO	43-47 avenue Marceau	DRANCY
Brie-Comte-Robert Concours EPFIF	Brie-Comte-Robert Concours EPFIF	Brie-Comte-Robert
BRS LE PLESSIS TREVISE	Avenue Georges Foureau	LE PLESSIS TREVISE
LAGNY SUR MARNE ZAC St Jean Lot PL3 BRS	Zac Saint Jean	LAGNY SUR MARNE
VILLIERS SUR MARNE Chemin Boutareines B	Chemin de Boutaraines	VILLIERS SUR MARNE
BRS PATIO NATURE	Rue Eugene Durin	NOISY LE SEC
RS BARA	18 Rue Bara / 27 Rue Robespierre	Montreuil
Rés. ST DENIS BASILIQUE	Passage de Jouy	Saint-Denis
Rés. ST DENIS BASILIQUE	Passage de Jouy	Saint-Denis
Rés. ST DENIS BASILIQUE	Passage de Jouy	Saint-Denis
Rés. ST DENIS BASILIQUE	Passage de Jouy	Saint-Denis
Rés. ST DENIS BASILIQUE	Passage de Jouy	Saint-Denis
Rés. CHARLES BAUDELAIRE	Avenue Maurouard	Livry-Gargan
Rés. CHARLES BAUDELAIRE	Avenue Maurouard	Livry-Gargan
Rés. CHARLES BAUDELAIRE	Avenue Maurouard	Livry-Gargan
RS BOUCRY	11, rue Boucry	Paris 18
RS BOUCRY	11, rue Boucry	Paris 18
Rés. LOUIS BLERiot	Rue Francoeur	Viry-Châtillon
Rés. ALLEE DES BOIS	Grande Allée Léon Blum	Noisiel
Rés. ALLEE DES BOIS	Grande Allée Léon Blum	Noisiel
Rés. BORDIN	Rue de Stalingrad	Sartrouville
Rés. GEORGES BRASSENS	Square Vésoul	Évry
Rés. LE NOBEL	1-11 avenue Aristide Briand	Livry-Gargan
RE HENRY LANGLOIS	13, rue Jacques Tati	Bois-d'Arcy
RE HENRY LANGLOIS	13, rue Jacques Tati	Bois-d'Arcy
RE HENRY LANGLOIS	13, rue Jacques Tati	Bois-d'Arcy
Rés. DE LA BUTTE BLANCHE	1/5 Rue du Cimetière	Bezons
Rés. DE LA BUTTE BLANCHE	1/5 Rue du Cimetière	Bezons

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Rés. DE LA BUTTE BLANCHE	1/5 Rue du Cimetière	Bezons
RE VOLTI	36 av de la Division Leclerc	Cachan
RE VOLTI	36 av de la Division Leclerc	Cachan
Rés. LE CANAL FLEURI	12 avenue du Manet	Montigny-le-Bretonneux
EHPAD LE MENHIR	57, rue de Vauréal	Cergy
EHPAD LE MENHIR	57, rue de Vauréal	Cergy
EHPAD LE MENHIR	57, rue de Vauréal	Cergy
EHPAD LE MENHIR	57, rue de Vauréal	Cergy
RE JEAN ZAY	2, rue de la Plaine	Cesson
Rés. CHANTEPIE	Ave Michel Poniatowski	L'Isle-Adam
Rés. DU CHEMIN VERT	Ave Michel Poniatowski	L'Isle-Adam
EHPAD les Glycines	9, av de Chelles	Champs-sur-Marne
Rés. LA CLEF ST PIERRE	1, rue de Varsovie	Élancourt
Rés. COTTAGES D'AMILLY	1 RUE D'AMILLY	Serris
Rés. LA CONCORDE	Rue de la Croix Faubin	Paris 11
Rés. LES CORMIERS	24 PLACE EUGENE THOMAS	Noisy-le-Grand
Rés. LES CORMIERS	24 PLACE EUGENE THOMAS	Noisy-le-Grand
Rés. PARIS CROZATIER	Rue Crozatier/Boulevard Diderot	Paris 12
Rés. PARIS CROZATIER	Rue Crozatier/Boulevard Diderot	Paris 12
Rés. PARIS CROZATIER	Rue Crozatier/Boulevard Diderot	Paris 12
NEUILLY SUR MARNE Boulevard du Maréchal Foch	Boulevard du Maréchal Foch	NEUILLY SUR MARNE
POMPONNE Rue de la Gare LOC + Commerce	Rue de la gare	Pomponne
BESSANCOURT Grande Rue LOC+ACC commerce	Grande Rue	BESSANCOURT
SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON
MONTREUIL Rue Monmousseau Local d'activité	Rue Monmousseau	Montreuil
Rés. EDGAR DEGAS	Rue Edgard Degas	La Queue-en-Brie
RE SAINT DENIS	63 rue de Strasbourg	Saint-Denis
RE LES MARRONNIERS	63 rue de Strasbourg	Saint-Denis
Rés. PARIS DIDEROT 92	92 Boulevard Diderot	Paris 12
Rés. PARIS DIDEROT 92	92 Boulevard Diderot	Paris 12
Rés. DES MOULINS	Rue de Stalingrad	Sartrouville
Rés. DES MOULINS	Rue de Stalingrad	Sartrouville
RS DOLENT	6/8, rue Jean Dolent	Paris 14
Rés. DIDEROT (PAIR)	Rondelet/Diderot	Paris 12
Rés. DIDEROT (PAIR)	Rondelet/Diderot	Paris 12
Rés. ERMITAGE	Rue Pierre de Coubertin	La Queue-en-Brie
Rés. ERMITAGE	Rue Pierre de Coubertin	La Queue-en-Brie
Rés. DE L'ESPERANCE	Rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Rés. DE L'ESPERANCE	Rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Rés. DE L'ESPERANCE	Rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Rés. DES ETOILES	Rue Louis Vanini	Neuilly-sur-Marne
Rés. Evry 15 F.H	Jacques Prévert / Rosenberg	Évry
Rés. Evry 15 F.H	Jacques Prévert / Rosenberg	Évry
RE LA MAISEL SUDPARIS U6	5 clos de la Cathédrale	Évry

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
RE LA MAISEL SUDPARIS U6	5 clos de la Cathédrale	Évry
RE LA MAISEL SUDPARIS U7	14 rue Charles Fourier	Évry
Rés. FEDERATION	Rue de la Fédération	Montreuil
Rés. LE FLAMBEAU	Rue du Fief à Cavan	Courdimanche
Rés. VILLEFLIX	Allée Anatole France	Noisy-le-Grand
Rés. VILLEFLIX	Allée Anatole France	Noisy-le-Grand
Rés. DE LA FUTAIE	16, Rue Saint Germain	Nozay
Rés. FRANCOIS VILLON	Square François Villon	Trappes
EHPAD LES NEUF MUSES	31/33 bd Gallieni	Issy-les-Moulineaux
EHPAD LES NEUF MUSES	31/33 bd Gallieni	Issy-les-Moulineaux
EHPAD LES NEUF MUSES	31/33 bd Gallieni	Issy-les-Moulineaux
Rés. ZAC DES GATINES	AVENUE DU GENERAL FRIANT	Savigny-sur-Orge
Rés. LE GRAND FEU	Place A. Briand/Rue Georges V	Eaubonne
Rés. GEORGES GUYON	Square Georges Guyon	Maisons-Alfort
RS DU CLOTAY	8, rue du Port	Grigny
RS GLACIERE	27, rue de la Glacière	Paris 13
Rés. DES GRANGES	Rue Paul Gauguin	Magny-les-Hameaux
Rés. GRIGNON	Rue Sevestre	Plaisir
Rés. LE GRUBER	Avenue Jean Jaurès	Melun
Rés. LA HAYETTE	Allée des Ailes	Jouy-le-Moutier
RS HERBLAY	1, bd Oscar Thevenin	Herblay
Rés. L'HERBIER	2 Allée Marc Chagall	Champs-sur-Marne
Rés. HOCHE	Allée Jussieu / Impasse Buffon	Bois-d'Arcy
LES JARDINS DES HOMMERIE	Rue des Colverts	Bièvres
Rés. INTERGENE GONESSE	Rond Point des Droits de l'Homme	Gonesse
Rés. JEAN JAURES (CLAM.)	Avenue Jean Jaurès	Clamart
Rés. JEANNE D'ARC	3/5/7 Rue Jeanne d'Arc	Paris 13
Rés. JARDINS DE FRANCE	Avenue Nelson Mandela	Tremblay-en-France
Rés. JARDINS DE MONET	Rue Longuet/Allée Debondt	Viry-Châtillon
Rés. REPUBLIQUE	19 rue de la République	Juziers
RE PORTE D'ITALIE	21/23 rue Pasteur	Le Kremlin-Bicêtre
RE PORTE D'ITALIE	21/23 rue Pasteur	Le Kremlin-Bicêtre
RE PORTE D'ITALIE	21/23 rue Pasteur	Le Kremlin-Bicêtre
NEUILLY SUR MARNE Boulevard du Maréchal	Boulevard du Maréchal Foch	NEUILLY SUR MARNE
MONTREUIL Rue Emile Zola Foyer Vente en B	Rue Emile Zola	Montreuil
SAVIGNY SUR ORGE Boulevard Aristide Briand	Boulevard Aristide Briand	SAVIGNY SUR ORGE
BOIS D ARCY ZAC CROIX BONNET Foyer auti	Zac Croix Bonnet	BOIS D ARCY
JUZIERS Av de Paris/Quai L. Chausson EX CF	Avenue de Paris	Juziers
LINAS Bas Sablons LOC + 1 salle commune	LINAS Bas Sablons LOC + 1 salle commune	Linas
JUZIERS Square Baroche 2 LOC	Square Baroche	Juziers
PLAISIR Terrain de la Gendarmerie VEFA Cré	Terrain gendarmerie	Plaisir
ELANCOURT - ZAC Des REAUX LOC	Zac des Réaux	Élancourt
ETIOLLES Terrain des carrières ACC + LOC +	ETIOLLES Terrain des carrières ACC + LOC + S	ETIOLLES
JUZIERS - Frichots Bocannes LOC	Rue Frichots Bocannes	Juziers

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
EPINAY SUR ORGE ZAC de Croix Ronde ACC	Zac de la Croix Ronde	EPINAY SUR ORGE
MERY SUR OISE Courtyl Bajou ACC + LOC	MERY SUR OISE Courtyl Bajou ACC + LOC	MERY SUR OISE
VOISINS LE BRETONNEUX Terrain la Manivel	Avenue Joseph Kessel	VOISINS LE BRETONNEUX
MERY SUR OISE Chemin de l'Eglise LOC T1	MERY SUR OISE Chemin de l'Eglise LOC T1	MERY SUR OISE
MONTREUIL Rue Bara Résidence sociale LO	MONTREUIL Rue Bara Résidence sociale LOC	Montreuil
TIGERY ZAC du Plessis Saucourt LOC	Zac du Plessis Secours	Tigery
SAVIGNY SUR ORGE Av Carnot Vente en Blo	Avenue Carnot	SAVIGNY SUR ORGE
SAINT DENIS Rue de Strasbourg LOC Réside	Rue de Strasbourg	ST DENIS
SAINT DENIS Rue de Strasbourg LOC Réside	Rue de Strasbourg	ST DENIS
PARAY-VIEILLE-POSTE VEFA KB	Zac de la Remise	PARAY VIEILLE POSTE
VILLEPINTE Chemin de Fer LOC VEFA LLI	Avenue du Chemin de Fer	Villepinte
VINCENNES Avenue Aubert LOC FJT	Avenue Aubert	Vincennes
SAVIGNY SUR ORGE Av Carnot Vente en Blo	Avenue Carnot	SAVIGNY SUR ORGE
VILLEPREUX Avenue des Clayes LOC	Avenue des Clayes	Villepreux
SAINT OUEN Zac des Docks LOC	Zac des Docks	ST OUEN SUR SEINE
BESSANCOURT Grande Rue LOC+ACC com	Grande Rue	BESSANCOURT
PARAY-VIEILLE-POSTE VEFA KB LLI	69-75 route de Fontainebleau	PARAY VIEILLE POSTE
LINAS Rue de la Garenne LOC PF	4 rue de la Garenne 91300	Linas
VAUGRIGNEUSE Rue de la Fontaine VEFA C	Rue de la Fontaine	Vaugrigneuse
LES MUREAUX Rue de la Nouvelle France RE	Rue de la Nouvelle France	Les Mureaux
LAGNY SUR MARNE ZAC St Jean lot PL3 LLI V	Zac Saint Jean	LAGNY SUR MARNE
ETIOLLES Rue de la Montagne de Goupigny F	18 Rue de la Montagne Goupigny	ETIOLLES
LA FRETTE SUR SEINE VEFA NEXITY FJT	Rue de la gare	LA FRETTE SUR SEINE
SAINT ARNOULT Rue des remparts VEFA EXI	Rue des Remparts	ST ARNOULT EN YVELINES
LE KREMLIN BICETRE 167 Rue Gabriel Peri V	Rue Gabriel Peri	LE KREMLIN BICETRE
VIRY Francoeur VEFA LLI TRADI-ART	72 rue Francoeur	VIRY CHATILLON
VIRY CHATILLON 23-27 rue Henri Barbusse V	23-27 rue Henri Barbusse	VIRY CHATILLON
ERAGNY Avenue Roger Guichard VEFA SOGE	Avenue Roger guichard	Éragny
Rés. CARRE ROUSSEAU	Route Nationale	Lardy
LAGNY SUR MARNE Avenue du Maréchal de	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	LAGNY SUR MARNE
LAGNY SUR MARNE Avenue du Maréchal de	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	LAGNY SUR MARNE
LAGNY SUR MARNE Avenue du Maréchal de	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	LAGNY SUR MARNE
LARDY LLI VEFA MDH	35 route Nationale	Lardy
TREMBLAY EN FRANCE Avenue Pasteur VEFA	Avenue Pasteur	TREMBLAY EN France
GAGNY VEFA BOUYGUES IMMO	4/8 allée de la Dhuys - 244/250 allée Monferm	Gagny
BONDOUFLE ZAC du Grand Parc LLI+LLS+cd	Lot C2 ZAC du Grand Parc	Bondoufle
BONDOUFLE LOT C2 ZAC du Grand Parc Per	Lot C2 ZAC du Grand Parc	Bondoufle
SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON Terrain Weber BRS + LOC+crèche	SERVON
MONTREUIL Rue Monmousseau FTM LOC	Rue Monmousseau	Montreuil
MONTREUIL Rue Monmousseau PF LOC	Rue Monmousseau	Montreuil
MONTREUIL Rue Rochebrune Résidence soc	MONTREUIL Rue Rochebrune Résidence soci	Montreuil
ETAMPES Bois Bourdon RJA + PF VEFA BOUY	Route d'Ablis	ETAMPES
VILLIERS SUR MARNE Rue Clozel VEFA COFF	Rue Clozel	VILLIERS SUR MARNE
BUSSY ST GEORGES SY26 ACC SOC + LOC	SY26	BUSSY ST GEORGES

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
CORBEIL ESSONNES Rue de Paris LOC LLI +	45 Rue de Paris	CORBEIL ESSONNES
FONTENAY SOUS BOIS Secteur Fontaine LLI	FONTENAY SOUS BOIS Secteur Fontaine LLI+	FONTENAY SOUS BOIS
NOISIEL VEFA INTERNE ANTIN	cours des deux parcs	Noisiel
LAGNY Château de Chigny LLI+LLS	33 avenue Raymond Poincaré	LAGNY SUR MARNE
MAUREPAS - Rue Claude Bernard PF	Rue Claude Bernard	Maurepas
MAUREPAS - Rue Claude Bernard RJA	Rue Claude Bernard	Maurepas
OSNY Gal de Gaulle RS	OSNY Gal de Gaulle RS	OSNY
OSNY Gal de Gaulle PF	OSNY Gal de Gaulle PF	OSNY
OSNY Gal de Gaulle CHRS	OSNY Gal de Gaulle CHRS	OSNY
OSNY Gal de Gaulle CADA	OSNY Gal de Gaulle CADA	OSNY
VILLEJUIF 119 avenue Paris - 10 passage des	119 avenue Paris - 10 passage des réservoirs	Villejuif
LAGNY ZAC ST JEAN - LOT F et H -LLS/LLI	LAGNY ZAC ST JEAN - LOT F et H -LLS/LLI	LAGNY SUR MARNE
DRANCY 43-47 Avenue Marceau - VEFA sur C	Rue Michelet	DRANCY
LE MESNIL ST DENIS LOT 1 LLS	15 Avenue du Maréchal Joffre	LE MESNIL ST DENIS
LE MESNIL ST DENIS LOT 1 Pension de famil	15 Avenue du Maréchal Joffre	LE MESNIL ST DENIS
LE MESNIL ST DENIS LOT 2 LLS + BRS	Avenue de l'etang	LE MESNIL ST DENIS
Brie-Comte-Robert Concours EPFIF	Brie-Comte-Robert Concours EPFIF	Brie-Comte-Robert
TAVERNY ZAC des ECOUARDES LOC	TAVERNY ZAC des ECOUARDES LOC	Taverny
VILLEMOMBLE Grande rue	109 Grande Rue & 4 rue de la Montagne Sava	Villemomble
TRIEL SUR SEINE Aristide Briand VEFA LLS+L	Avenue Aristide Briand/Rue des Closeaux	TRIEL SUR SEINE
TRIEL SUR SEINE Aristide Briand VEFA RJA	Avenue Aristide Briand/Rue des Closeaux	TRIEL SUR SEINE
NEUILLY-PLAISANCE (93) - Paul Doumer- 20	9 bis - 11 Avenue Paul Doumer	NEUILLY PLAISANCE
AULNAY SOUS BOIS LLI+LLS RUE JULES PRI	30-32 RUE JULES PRINCET	AULNAY SOUS BOIS
Fontainebleau (77300) RJA	Fontainebleau	FONTENAIBLEAU
CARRIERE SOUS POISSY	.	CARRIERE SOUS POISSY
AUVERS SUR OISE Rue de Pontoise	Rue de Pontoise	AUVERS SUR OISE
Rés. LEO LAGRANGE	Rue Pierre de Coubertin	La Queue-en-Brie
Rés. L.ARAGON (EVRY 9)	Allée Louis Aragon	Évry
Rés. L.ARAGON (EVRY 9)	Allée Louis Aragon	Évry
Rés. LAURENCIN	Rue de la Landelle	Villepinte
Rés. LAURENCIN	Rue de la Landelle	Villepinte
Rés. LE LAVOIR	1 Rue du 8 mai 1945	Aubergenville
Rés. PLACE A.LEONET	Place André Léonet	Romainville
Rés. LETOURNEAU	10 Passage Letourneau	Fontenay-aux-Roses
RE LIEUSAIN	1 rue du Terme Boréal	Lieusaint
Rés. LES LIGNIERES	7 Place des Sept Fontaines	Taverny
Rés. LES SABLONS SEVRAN	Rue Jean Giono	Sevrans
Rés. LE LUISANT	Rue Luisant	Monthéry
Rés. RUE DES F.LUMIERES	Rue des Frères Lumière	Romainville
Rés. DU MONT LOUVET	0 à 3, Allée du Mont Louvet	Linas
EHPAD HIPPOCRATE	2, chemin de la croix Blanche	Châtenay-Malabry
EHPAD HIPPOCRATE	2, chemin de la croix Blanche	Châtenay-Malabry
Rés. S. MALLARME (MAIL)	Allée Stéphane Mallarmé	Évry
Rés. ANDRE MALRAUX	8b/10 Rue Jules Guesde	Gagny

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
Rés. A.FRANCK/MARLY I	Square Anne Franck	Marly-la-Ville
Rés. DALIBARD/MARLY II	Square Dalibard	Marly-la-Ville
Rés. DU MARCHE	Place du Marché	Dammarié-les-Lys
Rés. MARNE GALLIENI	2 Avenue Michel Debre	Neuilly-Plaisance
Rés. MARNE GALLIENI	2 Avenue Michel Debre	Neuilly-Plaisance
Rés. MARTEAU (15/23)	Impasse Marteau	Saint-Denis
RE EUGENE CHEVREUL	1 rue des Olympiades	Massy
RE EUGENE CHEVREUL	1 rue des Olympiades	Massy
Rés. LES MELEZES	1/69 Allée des Mélézes	Aubervilliers
Rés. LE MILTON	Rue du Fief Cavan	Courdimanche
RS MONTIGNY	17, rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
RS MONTIGNY	17, rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
RS MONTIGNY	17, rue de l'Espérance	Montigny-lès-Cormeilles
Rés. ZAC DE MOISSY	Rue des Pièces de Lugny	Moissy-Cramayel
Rés. MOLIERE	1 Place Albert Camus	Écouen
Rés. MOLIERE	1 Place Albert Camus	Écouen
PH MONTENEGRO	3, passage Montenegro	Paris 19
PH MONTENEGRO	3, passage Montenegro	Paris 19
PH MONTENEGRO	3, passage Montenegro	Paris 19
RS MISSION MATERNELLE	32, rue de Romainville	Paris 19
RS MISSION MATERNELLE	32, rue de Romainville	Paris 19
Rés. CL. MONET (ST OUEN)	Rue Claude Monet	Saint-Ouen
Rés. MAURICE RAVEL	Rue de Thann	Sartrouville
Rés. MAURICE RAVEL	Rue de Thann	Sartrouville
Rés. MAURICE RAVEL	Rue de Thann	Sartrouville
Rés. MONTREUIL	Rue de Lagny	Montreuil
Rés. ZAC DES NANGUES	Rue Léon Blum	Villiers-sur-Marne
RS CLEMENCEAU	133bis, av Georges Clémenceau	Nanterre
RS NECKER	152, rue de Vaugirard	Paris 15
Rés. Rue Netter	Rue Netter	Paris 12
Rés. DU NIGER	27/29 Rue du Niger	Paris 12
RS SAINT JEAN LE BLANC	Rue de l'Ile de Corse	Saint-Jean-le-Blanc
Rés. LE SENTIER ORMOY	Mail des Pépinières	Lieusaint
RS OSNY	12, rue du Général de Gaulle	OSNY
RS OSNY	12, rue du Général de Gaulle	OSNY
PF ROCHECHOUART	24, bd Rochechouart	Paris 18
Rés. L.PASTEUR (VANVES)	Avenue Pasteur	Vanves
Rés. PERRIN	1 ALLEE RACINE	Sevran
RS PERSAN	109, rue Jean Catelas	Persan
RS PERSAN	109, rue Jean Catelas	Persan
RS PERSAN	109, rue Jean Catelas	Persan
RS PERSAN	109, rue Jean Catelas	Persan
Rés. ALLEE DES PLATANES	Allée Tissard de Rouvres	Croissy-Beaubourg
Rés. CLOS HEDONIA	80 RUE RENE BAZIN	Plaisir

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
EHPA PRINCE CONTI	63, av du Général de Gaulle	Le Plessis-Trévisé
EHPA PRINCE CONTI	63, av du Général de Gaulle	Le Plessis-Trévisé
EHPA PRINCE CONTI	63, av du Général de Gaulle	Le Plessis-Trévisé
Rés. PIERRE DE MONTREUIL	Rue Pierre de Montreuil	Montreuil
Rés. LE POLISSARD	Rue Jules Guesde	Bondy
FTM Porcheville	19, rue des Feuilleux	Porcheville
Rés. LES PETITS PRES	Rue Sevestre	Plaisir
Rés. LA PORTE VERTE	Chemin de la Porte Verte	Montévrain
Rés. QUARTIER VILLARROY	Rue Jacques Ange Gabriel	Guyancourt
Rés. QUARTIER VILLARROY	Rue Jacques Ange Gabriel	Guyancourt
Rés. LA MADELEINE	9/10 Rue Germaine Tillion	Gonesse
Rés. RENOIR	Rue de la Ferme	Gournay-sur-Marne
Rés. LES RIGONDES	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Rés. LES RIGONDES	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Rés. LES RIGONDES	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Rés. LES RIGONDES	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Rés. LES RIGONDES	Avenue de Stalingrad	Bagnolet
Rés. LIBERATION	Bld de la Libération	Vincennes
Rés. LA RUCHE	5 Rue Paul Lafargue	Saint-Denis
Rés. RUE FRANCOIS RUDE	Allée François Rude	Aulnay-sous-Bois
Rés. ZAC DU SEGRAIS	Bld camille Saint Saens	Lognes
Rés. ZAC DU SEGRAIS	Bld camille Saint Saens	Lognes
Rés. ZAC DU SEGRAIS	Bld camille Saint Saens	Lognes
Rés. SISLEY	Rue claudé nicolas ledoux	Villepinte
Rés. SISLEY	Rue claudé nicolas ledoux	Villepinte
Rés. STEPHENSON (28)	28 Rue de Stephenson	Paris 18
EHPAD SAINTE LUCIE	43, allée Sainte Lucie	Issy-les-Moulineaux
EHPAD SAINTE LUCIE	43, allée Sainte Lucie	Issy-les-Moulineaux
EHPAD SAINTE LUCIE	43, allée Sainte Lucie	Issy-les-Moulineaux
Rés. LE TERROIR	Allée du Tourne Pierre	Cergy
RS TOLBIAC	35, rue de Tolbiac	Paris 13
Rés. TREVET	36 Rue Trevet	Aubervilliers
Rés. E. VAILLANT	13 rue Edouard Vaillant	Bezons
Rés. PAUL VALERY	Zac du Parc des Hantes	Pontault-Combault
Rés LE COLOMBIER VAUREAL	Avenue de la Paix	Vauréal
Rés. VENTEJOL	Avenue du Maréchal Leclerc	Livry-Gargan
Rés. LE CLOS DES VIGNES	Avenue de Poissy	Achères
Rés. VILLAS DU MOULIN	Rue du terme Boreal/ Delambre	Lieusaint
RS VINCENNES	62, rue des Trois Territoires	Vincennes
RS VINCENNES	62, rue des Trois Territoires	Vincennes
RS VINCENNES	62, rue des Trois Territoires	Vincennes
RS VINCENNES	62, rue des Trois Territoires	Vincennes
FJT DE VIRY CHATILLON	7, rue Maurice Sabatier	Viry-Châtillon
RE P.G. DE GENNES	14 rue Carnot	Villejuif

Antin Résidences

Résidence	Adresse	Ville
RE VIVALDI	Zac Pasteur	Villejuif
RE VIVALDI	Zac Pasteur	Villejuif
RE LA CYBELLE	26 rue Robert Surcouf	Voisins-le-Bretonneux
RE LA CYBELLE	26 rue Robert Surcouf	Voisins-le-Bretonneux
EHPAD Pétronille	1, rue Henri Barbusse	Villepinte
RS MILLENIUM	9, Place de l'Europe	Vélizy-Villacoublay
RS MILLENIUM	9, Place de l'Europe	Vélizy-Villacoublay
Rés. WILSON (98)	98 Avenue du Président Wilson	Saint-Denis
Bureaux Siege Antin	59, Rue de Provence	Paris 09
Bureaux Siege Antin	59, Rue de Provence	Paris 09
Rés. JEAN ZAY	Rue Jean Zay	Fontenay-sous-Bois
Rés. JEAN ZAY	Rue Jean Zay	Fontenay-sous-Bois
Rés. JEAN ZAY	Rue Jean Zay	Fontenay-sous-Bois
Rés. LES OLYMPIADES	Avenue Pablo Picasso	Fontenay-sous-Bois
Rés. LES OLYMPIADES	Avenue Pablo Picasso	Fontenay-sous-Bois

ANNEXE 2 – Liste des contrats d'exploitation en cours de la SOCIETE ABSORBEE

LISTE DES PRESTATAIRES ANTIN RESIDENCES 2025 _PROCEDURES FOMALISEES

Société signataire du marché	Direction d'exécution	Nature de prestation	Procédure de passation	Année de la procédure	Objet du marché	Objet du lot	Durée total du marché en mois (reconduction comprise)	Date de notification du marché (Date de signature)	Date de démarrage	Date de fin (reconduction comprise)	Typologie du montant. Montant forfaitaire / Maximum / Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2016	Accord-cadre relatif aux Prestations de pose, entretien, location et relève des compteurs énergiques thermiques, d'eau chaude et d'eau froide du parc d'ANTIN RESIDENCES	-	144	01/05/2017	01/05/2017	30/04/2029	Montant forfaitaire
ATR	Direction des ressources humaines	Service	Appel d'offres ouvert	2020	Changement de solution SIRH pour les besoins du groupement de commande d'ANTIN RESIDENCES	-	72	17/12/2020	17/12/2020	16/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Marché relatif à d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau P2-P3 avec intéressement aux économies d'énergie sur le patrimoine d'ANTIN Résidences et de COOPERER POUR HABITER	Direction territoriale Est (départements 75, 94 et 77)	83	23/07/2021	23/07/2021	30/06/2028	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Marché relatif à d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau P2-P3 avec intéressement aux économies d'énergie sur le patrimoine d'ANTIN Résidences et de COOPERER POUR HABITER	Direction territoriale Nord (départements 93, 95 et 60)	83	12/07/2021	12/07/2021	30/06/2028	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Marché relatif à d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau P2-P3 avec intéressement aux économies d'énergie sur le patrimoine d'ANTIN Résidences et de COOPERER POUR HABITER	Direction territoriale Ouest (départements 78, 91 et 92)	83	20/07/2021	20/07/2021	30/06/2028	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation sur 7 résidences décomposés en 3 lots dans les départements du 77, 78, 93 et 94.	Résidences FEDE, MTRL et PMON		13/10/2021	18/01/2022		Montant forfaitaire

ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation sur 7 résidences décomposés en 3 lots dans les départements du 77, 78, 93 et 94.	Résidences VALE et APOL		18/10/2021	03/05/2022		Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la robinetterie sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 1 Direction territoriale Ouest (départements 78, 91 et 92) Lot 2 Direction territoriale Nord (départements 93, 95 et 60)	48	01/12/2021	01/01/2022	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la robinetterie sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Direction territoriale Est (départements 75, 94 et 77)	48	05/12/2021	01/01/2022	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	ACCORD-CADRE RELATIF À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EXTÉRIEURS DU PARC D'ANTIN RESIDENCES ET DE COOPERER POUR HABITER	Lot 2 Essonne (91) Lot 3 Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92) Relance lot 1 - (Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95))	48	03/01/2022	01/01/2022	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	ACCORD-CADRE RELATIF À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EXTÉRIEURS DU PARC D'ANTIN RESIDENCES ET DE COOPERER POUR HABITER	Lot 4 Val-de-Marne (94) et Paris (75) Lot 5 Seine-et-Marne (77)	48	03/01/2022	01/01/2022	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 1 : Corps d'état technique Plomberie : Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92) Lot 2 : Corps d'état technique Plomberie : Seine-et-Marne (77) et Est du Val-de-Marne (94)	51	03/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 3 : Corps d'état technique Plomberie : Seine-Saint-Denis (93) Lot 4 : Corps d'état technique Plomberie : Paris (75) et Ouest du Val-de-Marne (94)	51	01/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 5 : Corps d'état technique Plomberie : Val d'Oise (95) et Oise (60)	51	04/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 6 : Corps d'état technique Plomberie : Essonne (91)	51	01/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 7 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92) et Essonne (91)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 8 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Seine-et- Marne (77) et Est du Val-de-Marne (94) Lot 12 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Essonne (91)	51	03/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 9 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Seine-Saint- Denis (93)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 10 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Paris (75) et Ouest du Val-de-Marne (94) Lot 11 : Corps d'état technique Menuiserie, serrurerie, vitrerie et métallerie : Val d'Oise (95) et Oise (60)	51	03/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 13 : Corps d'état technique Electricité courant fort : Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92) Lot 14 : Corps d'état technique Electricité courant fort : Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 15 : Corps d'état technique Electricité courant fort : Val-de-Marne (94) et Seine-et- Marne (77) et Paris (75)	51	04/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 16 : Corps d'état technique Electricité courant faible : Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60) Lot 17 : Corps d'état technique Electricité courant faible : Val-de-Marne (94) et Seine-et- Marne (77) et Paris (75)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 18 : Corps d'état technique Electricité courant faible : Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 19 : Corps d'état technique Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs : Val-de- Marne (94) et Seine-et-Marne (77) et Paris (75) Lot 20 : Corps d'état technique Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs : Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92)	51	03/01/2022	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord-cadre de travaux d'entretien courant en parties communes et parties privatives sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 21 : Corps d'état technique Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs : Seine- Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60)	51	31/12/2021	01/01/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2017	Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la réhabilitation globale de 14 résidences Mission de MOE travaux de réhabilitation résidences Georges Guyon à 94700 MAISONS ALFORT	Mission de Moe Résidences GGGU à Maison ALFORT BAPT, GARA au Plessis Trévis et PaSt à Vanves		21/08/2017	21/08/2017		Montant forfaitaire

ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2021	TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LES RÉSIDENCES GEORGES GUYON À 94700 MAISONS ALFORT (160 LOGEMENTS) ET PASTEUR À 92170 VANVES (77 LOGEMENTS)	GGGU	18	31/12/2021	12/01/2022	30/06/2025	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	ACCORD-CADRE RELATIF A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES GAZ DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE ET DES INSTALLATIONS ASSOCIEES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES ET DE COOPERER POUR HABITER	Lot 3 Direction territoriale Est – territoire 1 (dépts 75 et 94) Lot 4 Direction territoriale Est – territoire 2 (dépts 94 et 77)	47	01/02/2022	01/02/2022	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2021	ACCORD-CADRE RELATIF A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES GAZ DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE ET DES INSTALLATIONS ASSOCIEES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES ET DE COOPERER POUR HABITER	Lot 5 Direction territoriale Nord – territoire 1 (dépt 93) Lot 6 Direction territoriale Nord – territoire 2 (dépt 95)	47	01/02/2022	01/02/2022	31/03/2026	Montant Mixte
ATR	Direction des affaires générales - Direction informatique	Service	Appel d'offres ouvert	2021	Accord cadre portant sur les prestations intellectuelles d'accompagnement sur le support, l'exploitation et l'évolution du système d'information métier	-	48	27/09/2021	27/09/2021	26/09/2025	Montant sur Bordereau de prix
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers réglementaires sur le parc d'ANTIN RESIDENCES et COOPERER POUR HABITER , diagnostics immobiliers avant travaux et diagnostics forfaitaires	Lot 2: Diagnostics à la relocation	34	02/06/2022	02/06/2022	31/03/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2019	Mission de Moe pour les travaux de réhabilitation de 6 résidences (3 lots) Mission de MOE travaux de réhabilitation HERB (77) et GDRU (93)	Mission de MOE travaux de réhabilitation HERB (77) et GDRU (93)		06/01/2020	06/01/2020		Montant forfaitaire

ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2021	Travaux de réhabilitation des Résidences Herbier et GDRU	Travaux de réhabilitation de la résidence HERB (77)	16	08/04/2022	11/04/2022	10/08/2023	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Travaux de réhabilitation des Résidences Herbier et GDRU	Travaux de réhabilitation de la résidence GRANDE RUE (93)	14	09/04/2022	11/04/2022	10/06/2023	Montant forfaitaire
ATR	Direction des affaires générales - Direction informatique	Service	Appel d'offres restreint	2021	Accord-cadre hébergement IKOS	-	72	24/03/2022	24/03/2022	23/03/2028	Montant Mixte
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Marché de prestation d'archivage externe	-	48	29/06/2022	29/06/2022	28/06/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2019	Mission de Moe pour les travaux de réhabilitation de 6 résidences (3 lots) Mission de MOE travaux de réhabilitation JDAR et CONC à Paris 75	Mission de MOE travaux de réhabilitation JDAR et CONC à Paris 75		06/01/2020	06/01/2020		Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Travaux de réhabilitation des résidences JDAR et CONC	Macro-Lot n°1 : CE02 Ravalement / CE03 Mex-Fermetures / CE04 Charpente- couverture / CE05 Métallerie	18	04/05/2022	29/11/2024	02/05/2025	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Travaux de réhabilitation des résidences JDAR et CONC	Macro-Lot n°2 : CE01 Gros-œuvre / CE06 Plâtrerie / CE07 Men. Intérieure / CE08 Carrelage-Faïence /CE 09 Sols Souples /CE10 Peinture intérieure / CE11 ChauffagePlomberie-Ventilation / CE12 Electricité	18	04/05/2022	29/11/2024	02/05/2025	Montant forfaitaire

ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Travaux de réhabilitation des résidences JDAR et CONC	Macro-Lot n°3 : CE13 Aménagements extérieurs	18	04/05/2022	29/11/2024	02/05/2025	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre de travaux de réfection, d'entretien et de réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 1: DT Ouest (78, 91 et 92) Lot 2: DT Est (75, 77 et 94)	44	13/07/2022	13/07/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre de travaux de réfection, d'entretien et de réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 3: DT Nord (60, 93 et 95)	44	13/07/2022	13/07/2022	31/03/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Fourniture	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de divers produits et matériels d'entretien	Lot n° 1 : Direction territoriale Nord (départements 93, 95 et 60)	40	22/08/2022	01/09/2022	31/12/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Fourniture	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de divers produits et matériels d'entretien	Lot n° 2 : Direction territoriale Est (départements 75, 94 et 77)	40	22/08/2022	01/09/2022	31/12/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Fourniture	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de divers produits et matériels d'entretien	Lot n° 3 : Direction territoriale Ouest (départements 78, 91 et 92)	40	22/08/2022	01/09/2022	31/12/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord cadre à bon de commande – Maintenance des portes, portails, barrières et rideaux motorisés automatiques ou semi-automatiques	Lot n° 1 : Départements 78, 91 et 92 Lot n° 2 : Départements 75, 94 et 77 Lot n° 3 : Départements 93 et 95	48	28/12/2022	01/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord cadre à bon de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Suivi de la maintenance et de l'exploitation des ascenseurs (Parc ANTIN Résidences et COOPERER POUR HABITER	Lot unique	48	05/12/2022	01/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord cadre relatif à la mission d'assistance technique avec contrôle des prestations d'exploitation des installations individuelles gaz de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et équipements associés, ainsi que des installations de ventilation mécanique contrôlée du parc d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	-	48	05/12/2022	01/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif aux travaux d'électricité courant fort en partie commune et privative	Lot 1: DT Nord (60, 93 et 95) Lot 2: DT Est (75, 94 et 77)	45	27/03/2023	01/04/2023	31/12/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif aux travaux d'électricité courant fort en partie commune et privative	Lot 3: DT Ouest (78, 91 et 92)	45	27/03/2023	01/04/2023	31/12/2026	Montant maximum

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre à bons de commande relatif à la mise en propreté des parties communes d'immeubles et/ou traitement des déchets et prestations ponctuelles	Lot n°1 : Départements 78 et 92 Lot n°4 : Départements 93	48	02/01/2023	02/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre à bons de commande relatif à la mise en propreté des parties communes d'immeubles et/ou traitement des déchets et prestations ponctuelles	Lot n°5 : Départements 75 et 94 Ouest Lot n°6 : Départements 95	47	30/01/2023	01/02/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de ravalement, de protection et d'ITE des façades pour le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 1: DT EST (Depts 75,77 et 94) Lot 2: DT NORD (Depts 60,93 et 95)	45	30/03/2023	01/04/2023	31/12/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de ravalement, de protection et d'ITE des façades pour le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de COOPERER POUR HABITER	Lot 3: DT SUD (Depts 78,91 et 92)	45	31/03/2023	01/04/2023	31/12/2026	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	ACCORD-CADRE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES BESOINS D'ANTIN RÉSIDENCES ET COOPÉRER POUR HABITER	Lot 1: Ensemble des Directions Territoriales : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) /Réhabilitations globales de résidences, résidentialisation, restructuration, acquisition-amélioration	48	20/03/2023	20/03/2023	17/09/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	ACCORD-CADRE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES BESOINS D'ANTIN RÉSIDENCES ET COOPÉRER POUR HABITER	Lot 2: Direction Territoriale Est : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94) Direction Territoriale Ouest : Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92) Direction Territoriale Nord : Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) / Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	20/03/2023	20/03/2023	17/09/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	ACCORD CADRE MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES BESOINS D'ANTIN RÉSIDENCES ET DE COOPÉRER POUR HABITER	Lot 1: Ensemble des Directions Territoriales : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) /Réhabilitations globales de résidences, résidentialisation, restructuration, acquisition-amélioration	48	20/03/2023	20/03/2023	17/09/2025	Montant maximum

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	ACCORD CADRE MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES BESOINS D'ANTIN RÉSIDENCES ET DE COOPÉRER POUR HABITER	Lot 2: Direction Territoriale Est : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94) Direction Territoriale Ouest : Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92) Direction Territoriale Nord : Seine-SaintDenis (93), Val- d'Oise (95), Oise (60) / Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	21/03/2023	21/03/2023	17/09/2025	Montant maximum
ATR	Direction de la clientèle - Pôle exploitation locative	Service	Appel d'offres ouvert	2022	ACCORD-CADRE RELATIF À LA PRESTATION DE RÉALISATION DE L'ENQUÊTE SLS (SUPPLÉMENT DE LOYER ET DE SOLIDARITÉ) ET OPS (OCCUPATION DU PARC SOCIAL)	-	48	10/10/2022	10/10/2022	09/10/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la désinsectisation, dératisation et désinfection des colonnes vide ordures	Lot 1 Départements 75, 77, 94 Lot 2 Départements 78, 91, 92	48	29/12/2022	01/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord-cadre relatif à la désinsectisation, dératisation et désinfection des colonnes vide ordures	Départements 93, 95, 60	48	29/12/2022	01/01/2023	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction de la clientèle - Pôle développement social et urbain	Service	Appel d'offres ouvert	2022	Accord Cadre relatif à l'accompagnement et mission de portage et de déplacement, montage et démontage de meuble	Lot 1 mission d'accompagnement et d'aide à la personne relatives au portage de personnes à réaliser au fur et à mesure des besoins sur l'intégralité du patrimoine d'Antin Résidences possédant un ascenseur Lot 2 mission de déplacement, montage et remontage de meuble auprès de nos durant nos travaux de réhabilitation	48	11/08/2022	11/08/2022	10/08/2026	Montant maximum
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Maintenance Multi-Techniques - (siège & DT& Agence New Co) inclu Maintenance Ctrl acces//Vidéosurveillance. (DT & AgencesCo)	-	48	03/07/2023	03/07/2023	30/06/2025	Montant Mixte
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif à des prestations de nettoyage dans les locaux d'Antin Résidences et d'autres bâtiments administratifs	-	48	27/06/2023	27/06/2023	26/06/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	MARCHE RELATIF A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF, DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES	Lot unique	40	31/08/2023	01/09/2023	31/12/2026	Montant Mixte

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif aux prestations d'entretien, de maintenance et dépannage, travaux d'entretien et de rénovation, mise en sécurité et de mise en conformité des ascenseurs du parc d'ANTIN RÉSIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Départements 93 et 95 (DT NORD) Départements 78, 91 et 92 (DT OUEST)	48	28/11/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif aux prestations d'entretien, de maintenance et dépannage, travaux d'entretien et de rénovation, mise en sécurité et de mise en conformité des ascenseurs du parc d'ANTIN RÉSIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Départements 75, 77 et 94 (DT EST)	48	28/11/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Accord-cadre relatif à l'entretien des installations individuelles gaz et thermodynamiques de production de chauffage, d'eau chaude et des installations associées sur le parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Lot 1 Département 91 Lot 2 Départements 78/92	24	04/12/2023	01/01/2024	31/12/2025	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Accord-cadre relatif à l'entretien, la maintenance préventive et curative de la vidéosurveillance du patrimoine d'ANTIN RESIDENCES ET CPH ARCADE VYV	-	48	19/12/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Accord cadre relatif à la maintenance préventive et corrective des dispositifs de sécurité incendie du parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Lot 1 : départements 78, 91 et 92 (DT OUEST) Lot 2 : départements 75, 94 et 77 (DT EST) Lot 3 : départements 60, 93 et 95 (DT NORD)	48	11/12/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif aux prestations d'accueil téléphonique, accueil physique et prestations administratives	Siège	48	05/12/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant forfaitaire
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif aux prestations d'accueil téléphonique, accueil physique et prestations administratives	Agences territoriales	48	05/12/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant forfaitaire
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Fourniture	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif à un groupement de commande pour un accord-cadre à bons de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau	Secteur NORD - Entités : ANTIN Résidences, CPH ARCADEVYV, ARCADE VYV PROMOTION IDF (AVPIDF), NCA, ALFI, NOVE GESTION)	48	29/12/2023	01/01/2024	31/12/2027	Montant maximum

ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2023	Marché relatif à la Protection par Surveillance humaine	-	51	28/09/2023	28/09/2023	27/12/2027	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Appel d'offres ouvert	2023	MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE CLAUDE MONET 2 à 8 et 5 à 9 ^{ter} rue Claude MONET SAINT-OUEN (93400)	-	48	08/07/2024	08/07/2024	07/07/2028	Montant forfaitaire
ATR	Direction de la clientèle - Pôle exploitation locative	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Groupelement de commandes relatif à une solution d'éditique	Antin résidences CPH Arcade-Vyv, L'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI) et la société Croix Rouge Habitat (CRH)	48	27/08/2024	27/08/2024	26/08/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers règlementaires sur le patrimoine d'Antin Résidences et CPH Arcade-VYV	Diagnostics immobiliers dans le cadre de la vente à l'unité et en bloc du patrimoine	36	02/01/2025	01/01/2025	31/12/2025	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers règlementaires sur le patrimoine d'Antin Résidences et CPH Arcade-VYV	Diagnostics immobiliers avant travaux et diagnostics forfaitaires	37	31/12/2024	02/01/2025	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à la mise en propreté des parties communes d'immeubles et/ou traitement des déchets et prestations ponctuelles	Lot 1 : Département 91 Lot 2 : Départements 77-94 Est	31	14/05/2024	01/06/2024	31/12/2026	Montant Mixte
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2024	GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA FOURNITURE, MONTAGE ET INSTALLATION DE MOBILIER	Fourniture, montage et installation de mobiliers de bureau	48	04/11/2024	04/11/2024	03/11/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'études de géométrie et d'expertise spécialisée.	Pôle vente	48	18/12/2024	18/12/2024	17/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'études de géométrie et d'expertise spécialisée.	Pôle technique	48	18/12/2024	18/12/2024	17/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction de la clientèle - Pôle développement social et urbain	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Mise en place de diagnostics d'ergothérapie auprès de personnes seniors, résidant dans des logements Antin Résidences et CPH-Arcade-VYV	-	48	11/10/2024	01/01/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la ventilation sanitaire sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE VYV et de ALFI	Lot 1 : Direction territoriale Nord Seine-Saint-Denis (93), Val d'Oise (95) et Oise (60) Lot 3 : Direction territoriale Ouest Yvelines (78), Essonne (91) et Hauts-de-Seine (92)	36	25/11/2024	01/01/2025	31/12/2027	Montant Mixte

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la ventilation sanitaire sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE VYV et de ALFI	Direction territoriale Est Paris (75), Seine-et-Marne (77) et Val-de-Marne (94)	36	25/11/2024	01/01/2025	31/12/2027	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2024	MARCHE DE TRAVAUX D'ETAT DES LIEUX ET DE REMISE EN ETAT DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Lot 1 Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92) Lot 2 Essonne (91)	48	23/12/2024	01/01/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2024	MARCHE DE TRAVAUX D'ETAT DES LIEUX ET DE REMISE EN ETAT DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Seine-et-Marne (77) et Est du Val-de-Marne (94)	48	23/12/2024	01/01/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2024	MARCHE DE TRAVAUX D'ETAT DES LIEUX ET DE REMISE EN ETAT DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Seine-Saint-Denis (93)	48	23/12/2024	01/01/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2024	MARCHE DE TRAVAUX D'ETAT DES LIEUX ET DE REMISE EN ETAT DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE-VYV	Lot 4 Paris (75) et Ouest du Val-de-Marne (94) Lot 5 Val d'Oise (95) et Oise (60)	48	23/12/2024	01/01/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement et des pompes de relevage sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Lot 1 : Direction territoriale Est Paris (75), Seine-et-Marne (77) et Val de marne (94) Lot 2 : Direction territorial Nord Oise (60), Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95)	46	04/03/2025	04/03/2025	31/12/2028	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement et des pompes de relevage sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Ouest Yvelines (78), Essonne (91) et Hauts-de-Seine (92)	46	04/03/2025	04/03/2025	31/12/2028	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons commande de prestations d'amélioration et d'adaptation de logement des résidents âgés et/ou en perte d'autonomie sur le patrimoine d'Antin résidence et CPH Arcade Vyv	Direction territoriale Est Paris (75), Seine-et-Marne (77) et Val de marne (94)	45	07/04/2025	07/04/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons commande de prestations d'amélioration et d'adaptation de logement des résidents âgés et/ou en perte d'autonomie sur le patrimoine d'Antin résidence et CPH Arcade Vyv	Direction territorial Nord Oise (60), Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95)	45	07/04/2025	07/04/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Accord-cadre à bons commande de prestations d'amélioration et d'adaptation de logement des résidents âgés et/ou en perte d'autonomie sur le patrimoine d'Antin résidence et CPH Arcade Vyv	Direction territoriale Ouest Yvelines (78), Essonne (91) et Hauts-de-Seine (92)	45	07/04/2025	07/04/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2024	Marché relatif à la réalisation de diagnostics immobiliers règlementaires sur le patrimoine d'Antin Résidences et CPH Arcade-VYV	Diag immo dans le cadre de la relocation	45	01/04/2025	01/04/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre de fournitures de Véhicules de moins de 3,5 tonnes en Location Longue Durée et Moyenne Durée	-	48	26/06/2025	01/07/2025	30/06/2029	Montant maximum

ATR	Direction des affaires générales - Pôle moyens généraux	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à des prestations de maintenance multi techniques	-	48	11/06/2025	01/07/2025	30/06/2029	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande de prestations de remplacement de Menuiseries Extérieures et fermetures sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Est (départements 75, 94 et 77)	42	15/07/2025	15/07/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande de prestations de remplacement de Menuiseries Extérieures et fermetures sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Nord (départements 93, 95 et 60)	42	15/07/2025	15/07/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande de prestations de remplacement de Menuiseries Extérieures et fermetures sur le patrimoine d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Ouest (Départements 78, 91 et 92)	42	15/07/2025	15/07/2025	31/12/2028	Montant maximum
ATR	Direction de la clientèle - Pôle vente	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande de prestations de conseil, de valorisation immobilière et de commercialisation d'ensembles immobiliers en bloc et à l'unité (2 lots).	Prestations de conseil, de valorisation immobilière et de commercialisation d'ensembles immobiliers en bloc	48	06/01/2026	06/01/2026	31/12/2029	Montant maximum
ATR	Direction de la clientèle - Pôle vente	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande de prestations de conseil, de valorisation immobilière et de commercialisation d'ensembles immobiliers en bloc et à l'unité (2 lots).	Commercialisation à l'unité de logements sociaux et intermédiaires, de parkings, de terrains et de commerces	48	06/01/2026	06/01/2026	31/12/2029	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2017	Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la réhabilitation globale de 14 résidences Mission de MOE travaux de réhabilitation résidences MALLARME et ARGON à 91000 EVRY	Mission MOE résidences MALL et LARA		01/09/2017	01/09/2017		Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Procédure avec Négociation	2025	MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DES RESIDENCES STEPHANE MALLARME ET LOUIS ARAGON	Stéphane MALLARME, 1-8 allée Stéphane MALLARME à EVRY (91000)	36	31/12/2025	31/12/2025	30/12/2028	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Procédure avec Négociation	2025	MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DES RESIDENCES STEPHANE MALLARME ET LOUIS ARAGON	Louis ARAGON, 1-4 allée Louis ARAGON à EVRY (91000)	36	31/12/2025	31/12/2025	30/12/2028	Montant forfaitaire

ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Service	Appel d'offres ouvert	2017	Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la réhabilitation globale de 14 résidences Mission de MOE travaux de réhabilitation résidences EV15 à 91000 EVRY	Mission MOE résidence EV15		07/09/2017	07/09/2017		Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Travaux	Travaux	Procédure avec Négociation	2025	MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE EV15	-	30	30/12/2025	30/12/2025	29/06/2028	Montant forfaitaire
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien de la robinetterie du parc d'Antin résidences et de CPH Arcade Vyv	Direction territoriale Ouest Yvelines (78), Essonne (91) et Hauts-de-Seine (92)	48	19/12/2025	01/01/2026	31/12/2029	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien de la robinetterie du parc d'Antin résidences et de CPH Arcade Vyv	Direction territoriale Nord Seine-Saint-Denis (93), Val d'Oise (95) et Oise (60)	48	19/12/2025	01/01/2026	31/12/2029	Montant Mixte
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien de la robinetterie du parc d'Antin résidences et de CPH Arcade Vyv	Direction territoriale Est Paris (75), Seine-et- Marne (77) et Val-de-Marne (94)	48	30/12/2025	01/01/2026	31/12/2029	Montant Mixte
ATR	Direction de l'habitat spécifique	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des implantations et des évolutions des antennes de téléphonie mobile sur le patrimoine d'Antin Résidences et de CPH Arcade VYV	-	48	17/12/2025	17/12/2025	16/12/2029	Montant maximum
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Ensemble des territoires : Paris (75), Seine-et- Marne (77), Val-de-Marne (94), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), SeineSaint- Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) Réhabilitations globales de résidences, résidentialisation, acquisition-amélioration, restructuration	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	3 Directions Territoriales : Est : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94) Ouest : Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de- Seine (92) Nord : Seine-Saint-Denis (93), Vald'Oise (95), Oise (60) Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Direction de l'Habitat Spécifique Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	en cours d'analyse			

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande relatif aux Missions de contrôle technique pour les besoins d'Antin résidences et de CPH	Ensemble des territoires : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), SeineSaint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) Réhabilitations globales de résidences, résidentialisation, acquisition-amélioration, restructuration	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande relatif aux Missions de contrôle technique pour les besoins d'Antin résidences et de CPH	3 Directions Territoriales : Est : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Val-de-Marne (94) Ouest : Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92) Nord : Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Oise (60) Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande relatif aux Missions de contrôle technique pour les besoins d'Antin résidences et de CPH	Direction de l'Habitat Spécifique Petites réhabilitations, Gros Entretien, changements de composants	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à l'entretien des espaces verts extérieurs du Parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Nord (départements 93, 95)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à l'entretien des espaces verts extérieurs du Parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Ouest (départements 91)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à l'entretien des espaces verts extérieurs du Parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Ouest (départements 78, 92)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à l'entretien des espaces verts extérieurs du Parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Est (départements 75 Ouest 94)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Service	Appel d'offres ouvert	2025	Marché relatif à l'entretien des espaces verts extérieurs du Parc d'ANTIN RESIDENCES et de CPH ARCADE VYV	Direction territoriale Est (départements 94 Est, 77)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 1 : Plomberie - Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 2 : Plomberie - Seine-et-Marne (77) et Est du Val-de-Marne (94),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 3 : Plomberie - Seine-Saint-Denis (93),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 4 : Plomberie -Paris (75) et Ouest du Val-de-Marne (94),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 5 : Plomberie -Val d'Oise (95) et Oise (60),	48	en cours d'analyse			

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 6 : Plomberie -Essonne (91),	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 7 : Plomberie – ALFI	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 8 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 9 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Seine-et-Marne (77) et Est du Val- de-Marne (94)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 10 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Seine-Saint-Denis (93),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 11 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Paris (75) et Ouest du Val-de- Marne (94),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 12 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Val d'Oise (95) et Oise (60),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 13 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - Essonne (91),	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 14 : Menuiserie, vitrerie, serrurerie, métallerie - ALFI	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 15 : Electricité courant fort - Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts de Seine (92)	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 16 : Electricité courant fort - Seine Saint Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 17 : Electricité courant fort - Val de Marne (94) et Seine et Marne (77) et Paris (75),	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 18 : Electricité courant fort -ALFI,	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 19 : Electricité courant faible - Seine Saint Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60),	48	en cours d'analyse			

ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 20 : Electricité courant faible - Val de Marne (94) et Seine et Marne (77) et Paris (75),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 21 : Electricité courant faible - Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts de Seine (92),	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 22 : Electricité courant faible - ALFI,	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 23 : Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs - Val-de-Marne (94) et Seine-et- Marne (77) et Paris (75),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 24 : Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs - Essonne (91) et Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92),	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 25 : Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs - Seine-Saint-Denis (93) et Val d'Oise (95) et Oise (60)	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT EN PARTIES COMMUNES ET PARTIES PRIVATIVES SUR LE PATRIMOINE D'ANTIN RESIDENCES, CPH ARCADE VYV ET DE L'ALFI	Lot 26 : Peinture, sol, maçonnerie et espaces extérieurs – ALFI.	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 1 : Direction territoriale Ouest (département 78, 92, 91) – Etanchéité	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 2 : Direction territoriale Est (départements 75,77 et 94) – Etanchéité	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 3 : Direction territoriale Nord (Départements 93, 95, 60) – Etanchéité	48	en cours d'analyse			
ALFI	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 4 : ALFI- Etanchéité	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 5 : Direction territoriale Ouest (département 78, 92, 91) – Couverture	48	en cours d'analyse			
ATR	Direction technique du patrimoine - Maintenance	Travaux	Appel d'offres ouvert	2025	Accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien et la réfection des couvertures ainsi que sur la réfection, l'entretien et la réparation des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles et accessibles des résidences d'ANTIN RESIDENCES, de CPH ARCADE-VYV et de l'ALFI	Lot 6 : Direction territoriale Est (départements 75,77 et 94) – Couverture	48	en cours d'analyse			

[illegible]

**ANNEXE 3 – Liste des subventions d'investissement
de la SOCIETE ABSORBEE avec indication de
l'affectation et du montant pour l'application de l'article
42 septiers du CGI**

Antin Résidences

Liste des subventions d'investissement de la SOCIETE ABSORBEE avec indication de l'affectation et du montant pour l'application de l'art. 42 septiers du CGI

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
RUCH	1 242 000,00	165 656,71	1 076 343,29
FOYE	2 304,00	230,40	2 073,60
AMIT	4 229,45	321,26	3 908,19
CLIG	1 829,39	1 829,39	0,00
MCCH	209 591,06	25 576,01	184 015,05
ST08	186 383,40	57 532,25	128 851,15
ST28	271 893,75	235 496,85	36 396,90
WILS	143 952,33	138 835,14	5 117,19
CONC	642 150,00	16 273,67	625 876,33
NETT	1 461 308,96	891 312,92	569 996,04
VASC	414 202,16	81 367,95	332 834,21
CROZ	1 434 643,26	564 295,47	870 347,79
DIMP	588 450,31	291 869,36	296 580,95
DPAR	371 417,24	187 273,76	184 143,48
LAGN	212 666,38	212 666,38	0,00
NANT	1 841 657,00	1 074 829,34	766 827,66
NIGE	3 167 065,00	1 903 686,03	1 263 378,97
PA18	1 371 711,92	931 979,85	439 732,07
TOLB	376 045,99	291 843,11	84 202,88
CERF	659 222,68	428 115,83	231 106,85
CHUG	212 474,30	169 724,81	42 749,49
COUR	658 235,52	608 099,65	50 135,87
LADY	367 325,91	330 507,69	36 818,22
MART	1 442 033,17	1 118 764,17	323 269,00
RPAS	225 090,91	158 145,26	66 945,65
RUPA	229 631,69	189 999,83	39 631,86
SARR	48 661,09	2 798,75	45 862,34
SEDN	207 178,04	66 997,26	140 180,78
ALSA	100 402,91	100 402,91	0,00
PAST	866 208,58	33 518,63	832 689,95
MONE	1 267 320,11	1 266 088,03	1 232,08
VERT	88 500,00	6 615,28	81 884,72
GENT	3 049 454,83	1 886 755,45	1 162 699,38
GGGU	339 583,27	6 714,12	332 869,15

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
CITE	632 518,48	299 643,18	332 875,30
JDAR	2 233 135,93	1 456 345,63	776 790,30
AHUG	234 330,55	11 717,45	222 613,10
FBSG	1 682 085,00	892 934,10	789 150,90
JAUR	241 620,57	137 176,97	104 443,60
LPAS	702 613,65	656 526,02	46 087,63
MITT	494 918,33	323 428,50	171 489,83
RLIB	29 527,53	29 527,53	0,00
DESI	251 384,00	150 886,54	100 497,46
BOU2	2 796 191,65	765 383,38	2 030 808,27
BOUG	3 424 771,49	1 818 796,15	1 605 975,34
BTGE	88 008,70	35 570,92	52 437,78
CAME	254 902,35	118 150,95	136 751,40
COLA	149 628,26	66 670,00	82 958,26
DUBE	337 882,59	150 224,88	187 657,71
BORG	620 932,46	620 932,46	0,00
RIGO	3 842 650,04	2 581 170,70	1 261 479,34
CORM	369 938,01	369 938,01	0,00
DOLE	1 843 698,91	765 895,43	1 077 803,48
CROI	1 621 184,24	272 479,56	1 348 704,68
CRET	74 675,63	44 483,27	30 192,36
MOND	54 320,63	43 683,34	10 637,29
ROCH	60 979,90	54 210,32	6 769,58
AVPA	152 400,00	21 180,00	131 220,00
PERR	1 838 466,43	198 225,20	1 640 241,23
MURX	547 085,83	503 914,27	43 171,56
MNTG	565 757,47	522 036,41	43 721,06
PERS	311 759,86	290 621,36	21 138,50
PORC	679 423,59	644 636,35	34 787,24
FAUV	13 717,87	13 293,03	424,84
OSNY	585 437,60	510 590,88	74 846,72
ERMI	1 002 692,61	291 503,09	711 189,52
GARE	158 097,96	35 684,85	122 413,11
ESPR	767 828,93	660 361,87	107 467,06
NATI	788 580,92	712 379,48	76 201,44
VILL	1 380 108,00	276 021,70	1 104 086,30
ZAY1	2 370 609,27	492 916,56	1 877 692,71
CMON	451 477,18	37 623,10	413 854,08
CORO	503 227,39	41 935,62	461 291,77
ZAY2	3 115 876,67	1 046 009,62	2 069 867,05
BOIS	150 944,71	71 222,30	79 722,41
BELV	254 599,55	254 599,55	0,00
HERB	242 584,30	62 507,33	180 076,97
ABBD	73 175,53	53 661,96	19 513,57

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
HAYE	151 263,68	73 783,73	77 479,95
LSAB	536 428,03	338 396,71	198 031,32
BRUE	47 118,82	30 594,18	16 524,64
HAME	400,02	343,32	56,70
HUBL	86 697,84	64 163,81	22 534,03
BAZI	186 200,40	186 200,40	0,00
LAGR	803 514,97	411 348,53	392 166,44
DEGA	103 338,02	74 848,31	28 489,71
VERD	458 379,89	320 865,85	137 514,04
BRAS	516 661,89	120 689,77	395 972,12
MALL	433 999,22	402 214,42	31 784,80
RTOU	3 378,34	3 378,34	0,00
ORMO	36 837,13	36 837,13	0,00
EMER	591 725,66	256 932,20	334 793,46
FVIL	555 122,67	111 639,34	443 483,33
TERR	69 183,31	11 432,64	57 750,67
BASI	164 682,29	129 411,72	35 270,57
BASQ	70 893,96	70 893,96	0,00
EPIN	305 979,60	151 058,40	154 921,20
DEFS	103 159,10	73 043,02	30 116,08
MARC	131 480,85	107 626,13	23 854,72
LGAR	215 901,63	168 598,01	47 303,62
PLAT	70 089,80	70 089,80	0,00
POET	17 985,60	17 985,60	0,00
EVRY	170 735,91	127 450,43	43 285,48
TFRA	1 511 272,00	171 433,53	1 339 838,47
GREN	102 140,84	102 140,84	0,00
AUBE	86 587,76	47 421,05	39 166,71
SEGR	346 000,00	69 200,05	276 799,95
COCT	423 756,10	242 149,37	181 606,73
THOM	561 012,38	561 012,38	0,00
VITR	548 816,46	501 967,63	46 848,83
COT1	96 074,95	46 749,25	49 325,70
SAUL	12 490,67	12 490,67	0,00
SAUL	12 490,67	12 490,67	0,00
SAUL	12 490,67	12 490,67	0,00
LARB	29 637,65	29 637,65	0,00
MRAV	1 089 639,49	534 482,28	555 157,21
COT2	243 699,27	169 130,28	74 568,99
RAMO	877,93	877,93	0,00
BCRY	407 752,13	322 033,91	85 718,22
LARA	167 656,57	140 676,70	26 979,87
PLSS	121 901,96	87 070,89	34 831,07
NANG	368 869,74	184 013,58	184 856,16

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
GDRU	411 108,03	372 482,48	38 625,55
NEAU	847 285,44	385 671,77	461 613,67
LETO	26 937,74	26 937,74	0,00
CHAU	9 352,83	9 352,83	0,00
MELZ	94 757,16	94 757,16	0,00
BIEV	1 279,26	447,72	831,54
FRME	37 067,06	37 067,06	0,00
AUNE	280 204,50	197 278,96	82 925,54
BICE	734 743,28	529 015,32	205 727,96
CERG	4 355 614,19	993 492,07	3 362 122,12
LOGN	2 248 703,00	1 249 092,04	999 610,96
MARP	541 287,15	468 905,29	72 381,86
STLU	1 698 941,24	1 595 291,86	103 649,38
ACAC	100 000,00	33 333,36	66 666,64
BORD	553 768,31	372 814,49	180 953,82
PTRO	935 173,90	571 598,18	363 575,72
TEMP	857 362,25	685 221,31	172 140,94
MAR1	268 920,07	156 870,00	112 050,07
RSAB	811 333,80	590 032,62	221 301,18
GRAN	780 744,56	555 661,55	225 083,01
MOLI	571 447,46	403 271,90	168 175,56
CMAS	592 436,12	418 015,90	174 420,22
DELA	661 628,74	456 464,01	205 164,73
ETOI	1 069 623,62	505 718,89	563 904,73
GATI	336 300,24	220 506,78	115 793,46
OMBR	886 324,87	567 739,48	318 585,39
MAR2	220 674,52	133 368,53	87 305,99
DMOU	1 136 650,03	678 114,80	458 535,23
ARAG	1 408 091,53	967 476,82	440 614,71
LAUR	685 168,99	455 935,64	229 233,35
MPIE	28 168,19	28 168,19	0,00
REGE	235 141,03	166 755,88	68 385,15
SORB	170 974,04	170 974,04	0,00
TIRA	263 904,50	156 633,27	107 271,23
TREV	438 452,52	425 166,08	13 286,44
MAR3	199 472,83	124 953,67	74 519,16
JFRA	236 844,79	146 769,05	90 075,74
ARMA	275 450,08	192 714,43	82 735,65
GERS	769 754,27	459 635,30	310 118,97
LIGN	887 216,09	566 070,25	321 145,84
PARC	419 291,36	300 056,11	119 235,25
RCHA	869 021,09	645 253,73	223 767,36
GABR	485 197,68	337 769,89	147 427,79
LUMI	580 998,45	340 436,79	240 561,66

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
SALE	650 042,61	448 956,99	201 085,62
SISL	1 211 811,25	855 148,99	356 662,26
LUDE	480 190,47	348 553,56	131 636,91
QVIL	1 149 735,88	797 623,26	352 112,62
COLO	1 208 064,56	956 368,96	251 695,60
BEAU	1 306 708,38	881 138,56	425 569,82
FLAM	469 697,25	275 086,30	194 610,95
LOUV	110 133,95	68 478,94	41 655,01
DIDT	2 132 134,73	1 286 433,30	845 701,43
MILT	717 714,73	371 424,81	346 289,92
BALZ	396 228,92	311 160,95	85 067,97
LEON	906 903,96	663 748,48	243 155,48
MERE	375 455,40	299 116,76	76 338,64
PROU	602 104,72	427 081,00	175 023,72
MAUR	313 196,89	215 275,36	97 921,53
NECK	215 745,85	121 551,24	94 194,61
SAN1	1 512 091,33	1 036 648,00	475 443,33
MICH	375 003,86	260 808,55	114 195,31
CLEF	766 243,82	534 471,50	231 772,32
BIGO	72 572,27	45 659,12	26 913,15
CLAU	626 240,75	476 058,74	150 182,01
GAUG	766 039,54	523 138,52	242 901,02
GRGN	944 240,85	720 852,76	223 388,09
EURO	72 394,66	72 394,66	0,00
GEOR	188 168,28	122 142,72	66 025,56
BALK	1 048 435,45	807 830,32	240 605,13
CLEM	968 205,31	484 102,67	484 102,64
PPRE	1 090 428,46	774 552,07	315 876,39
PVER	1 701 714,89	1 114 371,88	587 343,01
DENI	923 276,99	873 834,53	49 442,46
FRIZ	223 421,10	144 351,34	79 069,76
MOUL	1 350 850,28	1 073 102,46	277 747,82
JJAU	333 713,67	226 551,45	107 162,22
ROSI	710 835,48	386 517,44	324 318,04
MALR	456 935,44	325 234,21	131 701,23
TOUR	472 672,33	377 978,71	94 693,62
LUIS	415 795,08	237 459,59	178 335,49
LAVO	127 001,04	85 190,12	41 810,92
GRUB	385 948,33	237 412,18	148 536,15
BAUD	249 445,00	249 445,00	0,00
AQUE	1 448 387,63	965 527,27	482 860,36
ROXA	227 396,31	216 910,49	10 485,82
LOUI	536 983,36	392 585,33	144 398,03
GRUE	6 402,86	2 985,04	3 417,82

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
VALE	157 248,42	122 513,11	34 735,31
PROV	233 038,89	212 251,57	20 787,32
HUGO	32 174,82	17 520,40	14 654,42
JARD	35 748,54	18 919,83	16 828,71
AURI	250 155,72	240 347,13	9 808,59
ESSA	140 587,67	128 195,62	12 392,05
CHAN	209 824,88	195 024,46	14 800,42
LVET	8 537,14	8 537,14	0,00
HOCH	222 157,39	196 662,28	25 495,11
BATE	423 452,55	390 403,67	33 048,88
LROU	300 199,52	91 315,19	208 884,33
VERL	406 308,34	260 438,32	145 870,02
GFEU	68 602,06	68 602,06	0,00
POLI	1 792 579,37	1 035 411,00	757 168,37
RODI	116 887,22	112 147,98	4 739,24
RENO	15 366,86	15 366,86	0,00
MAZA	127 580,06	107 217,20	20 362,86
HONO	293 498,36	238 810,25	54 688,11
DUMA	21 261,30	10 258,09	11 003,21
BUIS	35 490,13	29 065,11	6 425,02
LEVA	1 432 728,52	1 352 864,68	79 863,84
KREM	1 388 535,22	1 337 885,59	50 649,63
LANO	251 846,70	102 713,73	149 132,97
CIEL	389 475,25	205 882,58	183 592,67
VALO	315 981,65	195 095,74	120 885,91
ROSS	413 663,13	187 343,37	226 319,76
LIEU	1 451 743,37	637 645,10	814 098,27
MON1	149 993,60	68 853,07	81 140,53
FUTA	362 604,54	163 201,89	199 402,65
JMON	472 775,56	238 340,56	234 435,00
MARN	961 293,77	489 180,82	472 112,95
GUYN	1 931 866,49	757 484,90	1 174 381,59
MON2	520 673,42	238 998,72	281 674,70
MON3	279 699,63	127 364,99	152 334,64
VJUI	2 260 249,14	1 162 514,51	1 097 734,63
MJAR	766 901,31	375 259,43	391 641,88
AFRA	400 000,00	199 999,98	200 000,02
VALB	861 994,31	400 840,44	461 153,87
MUGU	389 898,11	180 817,38	209 080,73
MAGN	612 387,07	283 931,75	328 455,32
VILM	447 684,14	209 556,43	238 127,71
JOUR	459 710,93	208 573,44	251 137,49
HOTE	401 581,82	185 495,44	216 086,38
BLER	397 970,80	183 254,05	214 716,75

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
GOME	582 177,62	239 051,58	343 126,04
CHAE	211 403,42	90 690,63	120 712,79
PRES	162 834,60	71 453,37	91 381,23
BLES	1 311 133,53	619 302,53	691 831,00
GALL	1 271 962,20	563 972,24	707 989,96
VINC	3 262 132,09	1 336 279,98	1 925 852,11
PATU	545 455,22	235 618,69	309 836,53
CACH	2 776 605,90	1 461 747,68	1 314 858,22
CESA	794 686,05	356 144,10	438 541,95
LLOU	1 032 380,03	444 738,76	587 641,27
BUTT	1 538 935,65	614 720,65	924 215,00
CEGL	269 062,51	109 368,86	159 693,65
GALI	8 964,06	4 426,18	4 537,88
LSIT	868 612,57	366 693,76	501 918,81
RICH	442 466,50	197 536,18	244 930,32
MALA	31 587,64	13 505,82	18 081,82
COTO	1 453 180,72	684 817,28	768 363,44
NEUI	10 000,00	3 237,05	6 762,95
VELI	2 124 411,00	1 053 973,48	1 070 437,52
VOIS	1 162 661,00	567 958,44	594 702,56
MASS	11 400,00	5 511,04	5 888,96
AUBR	4 710 011,67	1 759 451,65	2 950 560,02
CHEM	387 672,09	174 275,87	213 396,22
VIRY	1 317 884,25	486 979,31	830 904,94
LN YM	371 485,00	145 670,06	225 814,94
LTIS	393 692,00	150 500,00	243 192,00
VJUF	9 000,00	3 701,37	5 298,63
RISO	6 400,00	2 800,87	3 599,13
BLEU	980 209,06	418 907,08	561 301,98
STCD	774 800,00	463 176,06	311 623,94
BAIL	1 480 311,00	448 138,95	1 032 172,05
BERT	646 592,00	293 046,04	353 545,96
STOU	2 300 853,00	985 080,05	1 315 772,95
BSDA	1 734 954,60	780 553,28	954 401,32
BSDY	2 218 457,40	885 142,81	1 333 314,59
GIGY	2 115 282,57	1 035 245,19	1 080 037,38
DENS	1 162 284,40	535 545,27	626 739,13
BERL	119 199,00	43 359,65	75 839,35
PALA	1 750 976,99	481 716,41	1 269 260,58
AUBS	3 972 580,06	1 487 915,09	2 484 664,97
ALBE	800 601,54	377 206,84	423 394,70
VPIN	2 845 146,32	1 039 044,03	1 806 102,29
RAMB	1 550 259,36	546 201,09	1 004 058,27
CART	1 336 438,00	490 552,81	845 885,19

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
BUSS	2 055 592,32	770 191,17	1 285 401,15
PEIN	922 113,00	384 257,21	537 855,79
FLEM	1 993 887,72	885 262,33	1 108 625,39
FLEU	1 716 455,00	723 650,70	992 804,30
ORLE	5 453 653,91	1 677 953,44	3 775 700,47
VELA	1 421 100,00	642 687,14	778 412,86
VVIL	3 020 833,00	1 209 790,32	1 811 042,68
CHEV	891 589,98	372 038,87	519 551,11
CES1	1 057 921,50	413 525,55	644 395,95
CSON	1 717 447,00	628 273,74	1 089 173,26
BUSY	610 000,00	221 222,82	388 777,18
FMIT	1 785 760,82	619 546,03	1 166 214,79
VICL	1 034 151,25	440 120,64	594 030,61
DLYS	1 128 659,56	397 533,07	731 126,49
SAU1	1 692 416,90	887 409,13	805 007,77
BUSE	1 263 895,00	476 104,04	787 790,96
SAU2	878 934,61	486 429,42	392 505,19
POIS	645 258,00	285 006,58	360 251,42
VGEU	4 023 667,93	1 566 210,79	2 457 457,14
VELY	1 320 200,00	548 409,34	771 790,66
VLIZ	3 670 573,99	1 549 042,32	2 121 531,67
CHE2	1 178 798,84	466 163,36	712 635,48
MAPA	752 370,47	340 474,03	411 896,44
BOBY	3 491 699,00	1 499 873,75	1 991 825,25
OLEA	1 391 255,89	715 219,87	676 036,02
VAIL	2 335 472,21	766 797,05	1 568 675,16
GARG	1 152 243,12	476 104,52	676 138,60
NICO	1 692 259,00	684 973,48	1 007 285,52
ARCY	937 399,00	408 184,25	529 214,75
CREP	224 532,20	118 609,88	105 922,32
PAIX	1 094 554,61	426 994,58	667 560,03
CONF	320 504,04	147 941,35	172 562,69
BRIA	4 267 210,00	2 309 197,98	1 958 012,02
FOCH	1 202 304,63	493 332,49	708 972,14
SMAR	937 118,32	416 050,06	521 068,26
ABEV	4 384 528,88	2 327 433,39	2 057 095,49
ARIS	2 835 919,90	1 258 581,01	1 577 338,89
CLOS	2 331 785,30	932 906,13	1 398 879,17
HBLA	3 978 762,00	1 330 375,81	2 648 386,19
SABO	537 072,72	184 889,03	352 183,69
PA17	2 151 167,00	1 507 572,37	643 594,63
CARD	2 600 247,00	1 539 792,48	1 060 454,52
ANTO	822 288,00	542 260,79	280 027,21
CALO	1 147 776,00	479 488,15	668 287,85

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
SREM	1 894 555,00	655 146,64	1 239 408,36
MACO	2 296 340,18	893 834,95	1 402 505,23
POUP	432 073,16	180 416,69	251 656,47
ROUA	1 554 035,00	875 845,40	678 189,60
VAUR	1 573 334,00	610 368,62	962 965,38
VARR	1 284 751,00	735 361,94	549 389,06
AULN	4 327 807,20	893 460,29	3 434 346,91
LOUA	532 918,19	226 333,86	306 584,33
ORGJ	672 768,21	326 944,82	345 823,39
SACL	487 819,90	187 943,29	299 876,61
AURO	610 933,78	205 956,05	404 977,73
PLAI	1 085 296,76	385 940,67	699 356,09
PLSA	2 045 980,02	676 598,90	1 369 381,12
SARY	835 070,77	230 101,43	604 969,34
MANT	354 225,27	128 676,14	225 549,13
MTES	1 915 093,03	487 083,73	1 428 009,30
SATY	386 275,55	106 809,38	279 466,17
BGEO	1 451 542,00	432 378,30	1 019 163,70
STGE	1 488 061,00	437 820,52	1 050 240,48
BSGE	30 000,00	9 404,52	20 595,48
GAUL	1 053 716,57	619 373,26	434 343,31
GLAC	5 249 975,55	3 419 381,14	1 830 594,41
MALT	822 214,86	326 741,74	495 473,12
CGAU	554 319,00	201 516,96	352 802,04
SURC	2 948 691,59	715 591,50	2 233 100,09
NOSY	312 760,00	146 943,27	165 816,73
FREN	1 403 547,00	719 966,82	683 580,18
FRES	4 753 255,77	2 677 496,75	2 075 759,02
HLRO	1 507 339,00	498 911,30	1 008 427,70
JPRA	724 091,57	263 163,83	460 927,74
MOER	739 408,47	184 037,25	555 371,22
PNER	599 109,00	218 900,80	380 208,20
BONE	972 647,77	432 340,42	540 307,35
REGO	5 751 673,00	667 167,77	5 084 505,23
RETA	8 326 602,00	1 370 097,69	6 956 504,31
JUZI	774 330,00	256 131,47	518 198,53
LPRI	1 369 361,00	478 674,82	890 686,18
DEVI	1 310 407,07	404 413,62	905 993,45
FCAR	731 388,00	249 816,18	481 571,82
NOIS	2 380 986,00	820 067,86	1 560 918,14
VAL1	932 910,75	308 451,39	624 459,36
OCHE	60 000,00	22 381,69	37 618,31
MTUL	1 811 094,00	302 585,75	1 508 508,25
VPTE	1 256 846,84	446 124,44	810 722,40

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
CVIL	1 730 727,00	573 287,41	1 157 439,59
RVER	542 312,21	121 757,52	420 554,69
MOTO	1 031 307,99	285 750,18	745 557,81
BOND	330 296,00	90 169,66	240 126,34
BZON	3 088 115,75	834 655,65	2 253 460,10
BARO	1 012 200,00	224 107,10	788 092,90
TCHA	845 064,00	261 463,32	583 600,68
VSF1	580 500,00	155 998,44	424 501,56
BRIE	989 888,00	265 892,34	723 995,66
CHA2	344 636,00	72 113,03	272 522,97
CHEP	478 771,00	126 356,56	352 414,44
SLC1	274 200,00	48 629,32	225 570,68
PUIT	551 900,00	108 358,89	443 541,11
GLIS	983 188,00	250 896,13	732 291,87
CHA1	450 815,00	96 020,07	354 794,93
BONO	629 495,00	160 562,57	468 932,43
HOMM	2 117 977,00	539 621,55	1 578 355,45
MVIL	480 191,00	119 645,53	360 545,47
TRIE	189 000,00	50 637,97	138 362,03
CHAG	21 000,00	5 074,22	15 925,78
MOZE	196 370,00	62 338,97	134 031,03
BOUR	1 187 818,00	296 796,50	891 021,50
PRTE	276 762,00	63 794,41	212 967,59
ISSO	110 500,00	34 258,51	76 241,49
CSP1	455 492,00	138 973,96	316 518,04
MAND	270 000,00	31 229,88	238 770,12
MORA	1 698 400,00	363 935,26	1 334 464,74
MIGO	1 119 104,00	161 580,84	957 523,16
TANN	204 000,00	62 292,02	141 707,98
NOZA	530 346,53	127 560,31	402 786,22
PARM	1 042 969,00	316 509,36	726 459,64
MEDE	727 397,23	222 965,83	504 431,40
BUCC	4 171 439,00	705 248,33	3 466 190,67
COUT	422 500,00	127 778,99	294 721,01
MCSI	1 457 904,16	205 741,62	1 252 162,54
CHSM	2 264 650,76	511 053,26	1 753 597,50
PUIX	375 050,00	87 624,34	287 425,66
SAMP	49 000,00	12 745,26	36 254,74
CUBA	334 193,00	96 638,55	237 554,45
DOMI	148 525,00	47 262,30	101 262,70
QUAR	280 000,00	53 378,10	226 621,90
SAVI	275 000,00	62 607,27	212 392,73
ERGY	540 670,00	74 257,53	466 412,47
POIN	366 946,00	107 086,13	259 859,87

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
MORP	953 591,00	205 388,73	748 202,27
VELL	4 003 500,00	1 050 735,98	2 952 764,02
AVGA	270 192,00	53 408,07	216 783,93
BERN	513 493,00	107 009,92	406 483,08
TJAU	113 263,19	18 231,11	95 032,08
OLLA	578 355,00	121 598,59	456 756,41
ORGE	515 684,00	91 406,49	424 277,51
PA13	9 142 455,00	1 014 306,89	8 128 148,11
BESS	683 491,74	101 750,20	581 741,54
NAGE	485 873,00	99 104,08	386 768,92
PINC	2 005 121,00	385 845,33	1 619 275,67
MCOU	830 700,00	133 590,67	697 109,33
MERI	212 671,00	39 458,10	173 212,90
ANDI	266 298,00	38 470,22	227 827,78
ETEX	1 651 884,00	278 273,68	1 373 610,32
SEGL	435 318,00	79 796,73	355 521,27
SOIS	238 030,00	35 801,91	202 228,09
BSAB	661 551,00	78 108,60	583 442,40
ELAN	188 992,00	23 798,11	165 193,89
BOID	600 000,00	57 665,16	542 334,84
GUYA	115 540,00	20 400,46	95 139,54
PARI	729 743,00	82 862,96	646 880,04
COPR	552 026,00	97 282,34	454 743,66
DIVI	696 073,00	81 097,39	614 975,61
DEN2	207 000,00	32 087,60	174 912,40
BAR2	3 000 000,00	236 783,05	2 763 216,95
CSP2	148 240,00	18 973,19	129 266,81
FRIC	920 444,00	65 912,82	854 531,18
PLSR	346 202,00	42 805,91	303 396,09
MANI	872 510,00	78 188,32	794 321,68
CARN	252 130,00	27 425,83	224 704,17
VIBR	347 725,00	31 828,55	315 896,45
VIMA	147 879,00	10 396,39	137 482,61
CAMS	1 719 927,00	101 889,38	1 618 037,62
PAVI	188 292,00	17 212,81	171 079,19
POMP	332 655,00	21 193,09	311 461,91
PARA	353 749,00	28 606,83	325 142,17
LOBE	291 181,00	16 672,90	274 508,10
CLOU	199 957,00	14 613,30	185 343,70
DAHL	512 370,00	38 281,53	474 088,47
VAUG	138 069,00	8 983,95	129 085,05
AAAA	218 940,00	5 458,50	213 481,50
CHES	469 978,00	21 669,98	448 308,02
PRIM	660 881,00	26 589,60	634 291,40

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
SIRE	1 016 537,00	49 910,11	966 626,89
ROND	350 847,00	11 830,78	339 016,22
ECLA	580 863,00	33 101,25	547 761,75
ABEL	450 000,00	20 191,56	429 808,44
PONT	477 186,00	15 363,44	461 822,56
L084	288 472,00	12 885,74	275 586,26
L097	676 725,00	12 019,06	664 705,94
L127	705 631,00	16 513,04	689 117,96
L131	162 000,00	3 580,28	158 419,72
L105	777 518,00	16 988,24	760 529,76
SYMP	312 000,00	6 621,10	305 378,90
L099	403 595,00	5 540,21	398 054,79
L124	259 014,00	2 504,38	256 509,62
L107	472 652,00	1 661,84	470 990,16
ABVI	22 600,00	0,00	22 600,00
B137	170 500,00	0,00	170 500,00
B256	650 000,00	0,00	650 000,00
BASI	6 450,00	0,00	6 450,00
D139	42 600,00	0,00	42 600,00
EV15	1 075 665,76	0,00	1 075 665,76
FLIX	295 395,60	0,00	295 395,60
FLIX	141 845,00	0,00	141 845,00
FVIL	82 000,00	0,00	82 000,00
L062	449 165,00	0,00	449 165,00
L067	825 398,00	0,00	825 398,00
L075	696 000,00	0,00	696 000,00
L077	1 034 338,00	0,00	1 034 338,00
L101	2 959 369,00	0,00	2 959 369,00
L106	1 007 000,00	0,00	1 007 000,00
L108	1 004 146,00	0,00	1 004 146,00
L109	514 591,00	0,00	514 591,00
L113	2 265 000,00	0,00	2 265 000,00
L116	338 500,00	0,00	338 500,00
L118	1 365 000,00	0,00	1 365 000,00
L119	2 807 168,00	0,00	2 807 168,00
L120	2 145 000,00	0,00	2 145 000,00
L121	975 000,00	0,00	975 000,00
L122	197 000,00	0,00	197 000,00
L123	240 000,00	0,00	240 000,00
L126	490 000,00	0,00	490 000,00
L129	39 500,00	0,00	39 500,00
L130	100 000,00	0,00	100 000,00
L133	387 200,00	0,00	387 200,00
L135	1 095 931,00	0,00	1 095 931,00

Antin Résidences

Code HP/fiche	VB subvention	Reprise subvention	VNC subvention
L136	967 607,00	0,00	967 607,00
L137	237 000,00	0,00	237 000,00
L139	409 800,00	0,00	409 800,00
L140	47 600,00	0,00	47 600,00
L148	406 950,00	0,00	406 950,00
L151	149 500,00	0,00	149 500,00
L153	857 194,00	0,00	857 194,00
L154	848 374,02	0,00	848 374,02
L155	1 612 765,98	0,00	1 612 765,98
L165	160 080,00	0,00	160 080,00
L167	574 200,00	0,00	574 200,00
L168	191 400,00	0,00	191 400,00
L172	229 680,00	0,00	229 680,00
L173	2 105 400,00	0,00	2 105 400,00
LARA	631 619,14	0,00	631 619,14
MALL	869 103,73	0,00	869 103,73
MONE	5 044 484,70	0,00	5 044 484,70
TAL GENER	478 337 222,06	185 124 655,32	293 212 566,74

ANNEXE 4 – État récapitulatif des inscriptions et privilèges de la SOCIETE ABSORBEE



Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris
1 quai de la Corse
75198 Paris Cedex 04

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

Protêts

Prêts et délais

Warrants (trois catégories)

Gages sans dépossession

Gages des stocks

Nantissements de l'outillage matériel et équipement

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)

Privilèges de vendeur et action résolutoire

Nantissements du fonds de commerce

Nantissements du fonds artisanal

Nantissements judiciaires

Déclarations de créances

Hypothèque maritime

Actes de saisie sur les navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Hypothèque fluviale

Actes de saisie de bateaux

Biens inaliénables

Publicités de contrats de location

Publicités de clauses de réserve de propriété

Privilèges du Trésor

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire

Warrants agricoles

Opération de crédit-bail en matière mobilière

Saisie pénale de fonds de commerce

Logement indigne

Sur : **SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE** Société anonyme
RCS 315 518 803
Adresse : 59 RUE DE PROVENCE 75009 PARIS

Débiteur N° : 20050026280

Nantissements de parts de société civile (*) (**) à jour au 24/03/2026

NEANT

Protêts à jour au 24/03/2026

NEANT

Prêts et délais à jour au 24/03/2026

NEANT

Warrants (trois catégories) à jour au 24/03/2026

NEANT



Gages sans dépossession à jour au 24/03/2026

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Gages des stocks (*) à jour au 24/03/2026

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Nantissements de l'outillage matériel et équipement (*) à jour au 24/03/2026

NEANT

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (*) ()** à jour au 24/03/2026

NEANT

Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 24/03/2026

NEANT

Nantissements du fonds de commerce à jour au 24/03/2026

NEANT

Nantissements du fonds artisanal à jour au 24/03/2026

NEANT

Nantissements judiciaires à jour au 24/03/2026

NEANT

Déclarations de créances à jour au 24/03/2026

NEANT

Hypothèque maritime à jour au 24/03/2026

NEANT

Actes de saisie sur les navires à jour au 24/03/2026

NEANT

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 24/03/2026

NEANT

Hypothèque fluviale à jour au 24/03/2026

NEANT

Actes de saisie de bateaux à jour au 24/03/2026

NEANT



Biens inaliénables à jour au 24/03/2026

NEANT

Publicités de contrats de location à jour au 24/03/2026

NEANT

Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 24/03/2026

NEANT

Privilèges du Trésor à jour au 24/03/2026

NEANT

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 24/03/2026

NEANT

Warrants agricoles (*)** à jour au 24/03/2026

NEANT

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 24/03/2026

NEANT

Saisie pénale de fonds de commerce (**)** à jour au 24/03/2026

NEANT

Logement indigne à jour au 24/03/2026

NEANT

* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

** **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

*** **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

**** **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.



Délivré à Paris, le 25 mars 2026

Le Greffier,

ANNEXE 5 – Liste des engagements hors bilans significatifs de la SOCIETE ABSORBEE

4.1.1 TABLEAU ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)

 4.1 Engagements
 Exercice au : 31/12/2025

Engagements reçus			Engagements donnés		
N° de compte 1	Libellé 2	Montant 3	N° de compte 1	Libellé 2	Montant 3
8021	Avals, cautions, garanties reçus	26 596 392,52	8011	Avals, cautions, garanties donnés	403 248 616,36
80221	Contrats d'emprunts accession signés et non portés à l'encaissement		8012	Octroi de prêts	
80222	Avenants en cours (accession P.A.P.)		80121	- Contrats signés de prêts principaux	
8023	Emprunts locatifs et autres	163 608 681,42	80122	- Contrats de prêts complémentaires	
8024	Créances escomptées non échues		80128	- Autres contrats	
8026	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail		8016	Redevances crédit bail restant à courir	
8028	Autres engagements reçus	555 109 522,81	8018	Autres engagements donnés - reste à payer sur :	185 191 485,69
				Reste à comptabiliser sur :	
			80181	- Coût de production prévisionnel des opérations liquidées (logements-accession)	
			80182	- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (terrains-accession)	
			80183	- Compromis de vente (y compris terrains pour réserves foncières) 33 330 579,24 €	
			80184	- Marchés signés (opérations locatives) 151 860 906,45 €	
			80188	Engagements divers	
TOTAL		745 314 596,75	TOTAL		588 440 102,05